



Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA 12 mai 2015, Montréal, Canada

La réunion est ouverte à 9 h.

LE PRÉSIDENT a présidé une brève séance à huis clos avant qu'on amorce l'ordre du jour officiel.

1. Mot de bienvenue, liste de présences et observateurs

LE PRÉSIDENT souhaite officiellement la bienvenue aux participants à la réunion du Conseil exécutif de l'Agence mondiale antidopage (AMA). Il souhaite la bienvenue à M^{me} Widvey de la Norvège, représentant l'Europe, à M. Shirama du Japon, représentant M. Niwa, retenu par des affaires de la Diète à Tokyo, à M. Coleman de la Nouvelle-Zélande et à M. Vallini, qui s'occupe du Service antidopage de SportAccord. Il s'agit de la première réunion du Comité exécutif à laquelle assiste M. Henrique De Rose, du Brésil, bien que les membres le côtoient depuis de nombreuses années.

Les membres suivants assistent à la réunion : Sir Craig Reddie, président de l'AMA; le Rév. D^r Makhenkesi Stofile, vice-président de l'AMA et ambassadeur d'Afrique du Sud en Allemagne; M^{me} Beckie Scott, présidente du Comité des sportifs et représentante de l'Association des comités nationaux olympiques (ACNO); M. Vallini, représentant M. Gian Franco Kasper, membre du Comité international olympique (CIO) et président de la Fédération internationale de ski (FIS); M. Francesco Ricci Bitti, président de la Fédération internationale de tennis; le professeur Ugur Erdener, membre du CIO et président, World Archery; le professeur Eduardo de Rose, président, Organisation sportive panaméricaine (OSP); M. Tony Estanguet, membre du CIO et membre de la Commission des Athlètes du CIO; M^{me} Thorhild Widvey, ministre de la Culture, Norvège; M. Michael Gottlieb, sous-directeur adjoint et directeur national du programme HIDTA (High Intensity Drug Trafficking Area), Bureau des affaires d'État, locales et tribales, Bureau de la Maison-Blanche chargé de la politique nationale de lutte contre la drogue, Bureau exécutif du président, États-Unis; M. Shirama, représentant M. Hideki Niwa, ministre de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie, Japon; M. Jonathan Coleman, ministre des Sports et des Loisirs, Nouvelle-Zélande; M^{me} Valérie Fourneyron, présidente, Comité Santé, médecine et recherche, et députée, Assemblée nationale, France; M. Edwin Moses, président, Comité Éducation, conseil d'administration de l'agence antidopage américaine (USADA), États-Unis; M. David Howman, directeur général de l'AMA; M. Tim Ricketts, directeur, Standards et Harmonisation, AMA; M. Frédéric Donzé, directeur du bureau régional européen et des relations avec les fédérations internationales, AMA; le D^r Olivier Rabin, directeur, Science, AMA; le D^r Alan Vernec, directeur médical, AMA; M. Rob Koehler, directeur, Éducation et Relations avec les ONAD/ORAD, AMA; M^{me} Catherine MacLean, directrice, Communications, AMA; et M. Olivier Niggli, directeur des opérations et Avocat général, AMA.

Les observateurs suivants signent la liste des présences : Adam Pengilly, Richard Budgett, Christian Thill, Andrew Ryan, Ichiro Kono, Rune Andersen, Andrew Godkin, René Bouchard, Valérie Amant, Graeme Steel, Marit Wiig et Ayako Ito.

– 1.1 Divulgence des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils sont en situation de conflit d'intérêts à l'égard de l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour. En l'absence de déclaration de conflit d'intérêts, la réunion peut se poursuivre.

2. Procès-verbal de la réunion du 15 novembre 2014, à Paris

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la dernière réunion du Comité exécutif, qui s'est tenue le 15 novembre 2014, à Paris. Il demande si quelqu'un veut soumettre des observations. Le procès-verbal a circulé parmi les membres et le président n'a été informé d'aucun commentaire particulier porté à l'attention de la direction de l'AMA. Si cela avait été le cas, ces commentaires pourraient-ils être considérés en tant que compte rendu réel des discussions tenues à Paris en novembre de l'année précédente?

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 15 novembre 2014 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL passe en revue son rapport pour mettre à jour certains points et souligner les aspects qui, selon lui, méritent plus d'attention.

Au sujet de l'UNESCO, le nombre de ratifications s'élève actuellement à 177, et quatre de plus sont prévues : Kiribati, le Honduras, les Îles Salomon et Djibouti ont effectué tout le processus et leurs documents ont été acheminés ou étaient en voie d'être acheminés à Paris. La Conférence des Parties de l'UNESCO, qui revient tous les deux ans, doit avoir lieu les 29 et 30 octobre 2015, à Paris. Il s'agit d'une rencontre très importante pour les représentants gouvernementaux, car elle concerne la convention à ratifier pour permettre l'application du Code. L'AMA a travaillé en étroite collaboration avec l'UNESCO afin d'élaborer un ordre du jour à la fois intéressant et utile. L'AMA a aussi apporté son aide à l'égard du programme de surveillance de l'UNESCO dans le but d'éviter les chevauchements avec son propre programme et de s'assurer que les gouvernements disposent d'un bon processus et s'entendent. Le directeur général s'adressera à nouveau au Comité exécutif pour lui transmettre l'ordre du jour en septembre, puis les résultats en novembre.

En ce qui concerne Interpol, un nouveau secrétaire général a été nommé. L'AMA souhaite que son président rencontre le nouveau secrétaire général pour discuter du protocole d'entente entre l'AMA et Interpol et de l'avenir du partenariat. Entre parenthèses, l'AMA a récemment collaboré avec Interpol au sujet d'un complément alimentaire communément appelé DNP, qui a récemment causé la mort de deux personnes, une au Royaume-Uni et l'autre en France. Cette substance facilement accessible sur Internet est utilisée dans de nombreux centres d'entraînement partout dans le monde, surtout dans la pratique du culturisme. L'AMA a travaillé avec Interpol afin d'avertir les athlètes et d'autres personnes de ne pas consommer cette substance létale.

Le développement des organismes nationaux antidopage (ONAD) est un sujet sur lequel s'est penché M. Koehler. Son compte rendu met l'accent sur les pays qui préoccupent ou intéressent particulièrement l'AMA en raison des événements majeurs qui s'y dérouleront. Il mentionne le Brésil et le progrès ou le manque de progrès de l'ONAD brésilienne. Il est un peu préoccupé par le temps que met cette ONAD, l'ABCD, à devenir pleinement opérationnelle. L'AMA travaille avec le CIO et d'autres instances pour veiller à ce que le programme antidopage des Jeux olympiques de Rio soit efficace, et il ne voit pas de problème à cet égard, mais il espère que l'ONAD sera en mesure de jouer son rôle dans

l'application du programme, plus particulièrement pendant la période préparatoire, car un certain nombre d'épreuves d'essai auront lieu au Brésil et nécessiteront l'application d'un programme antidopage.

Par ailleurs, il y a des nouvelles positives sur le Kenya. L'AMA parle de ce pays depuis près de deux ans, à la suite de deux documentaires télévisés montrant qu'il était facile de se procurer des substances interdites dans les pharmacies et de se les faire prescrire par des médecins locaux. Le gouvernement kényan a répondu à ces allégations ainsi qu'aux requêtes de l'AMA, et le directeur régional de l'AMA en Afrique a été en communication constante avec les instances gouvernementales et les personnes concernées pour le sport principal du pays, l'athlétisme. Avec l'aide d'Antidopage Norvège et de l'ONAD chinoise, une équipe d'intervention a été formée dans le but de créer une agence nationale au Kenya et de développer l'organisation régionale antidopage (ORAD) dont le siège social se trouve au Kenya. Par conséquent, la région a affiché des progrès considérables en matière de lutte contre le dopage. Le directeur général était légèrement préoccupé par le manque de progrès réalisés par le passé; il peut maintenant affirmer que les choses bougent et il espère que les changements s'accéléreront.

Il fait état de la situation au sein de l'équipe de direction. L'AMA a presque terminé le processus de recrutement nécessaire pour permettre à la la direction de prendre en charge les nouvelles tâches découlant des modifications apportées au Code et aux normes. M^{me} Catherine McLean, nouvelle directrice, Communications, s'est jointe à l'AMA à la fin de l'an dernier. Elle a certainement eu fort à faire depuis son entrée en fonction. Dans son rapport de gestion, il a énuméré les activités prioritaires pour cette année et dressé une longue liste d'activités obligatoires en vertu du Code et de la constitution. Cette liste n'est pas annexée au rapport, mais il s'assurera que les membres reçoivent une copie de ce que l'AMA doit faire sur une base annuelle. De plus, l'AMA s'est penchée chaque année sur les activités prioritaires. La priorité accordée se reflète dans les allocations budgétaires, et ceux qui connaissent le mode d'établissement du budget savent que celui-ci est lié au plan stratégique et que chaque élément se répercute dans le plan opérationnel annuel. Cette année, il y a sept activités prioritaires. Tout d'abord, l'AMA aidera tous les signataires à adopter des pratiques conformes aux nouvelles règles du Code, en mettant l'accent sur la qualité. Les membres pourront constater dans les documents fournis en référence ce que l'AMA fait à cet égard. La deuxième priorité consiste à faire progresser le Passeport biologique de l'athlète de manière harmonieuse, ainsi de permettre à l'AMA de surveiller les profils qui entrent dans le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS). L'AMA fera entendre la voix des athlètes propres en tout temps, c'est ce qui gouverne son travail. Elle s'attardera au problème de la qualité et de la constance dans les laboratoires. De nombreux membres disent depuis des années que l'AMA doit s'assurer que chaque laboratoire analyse les échantillons reçus de la même façon, ou au moins d'une façon similaire. L'AMA a commencé à aider les signataires à rassembler, à partager et à archiver l'information, puis à mener des enquêtes. Elle apporte des améliorations au système ADAMS, mais le projet d'envergure est celui du système ADAMS 2016, qui a été approuvé lors de la réunion précédente. Son lancement est prévu pour le dernier semestre de 2016. L'activité prioritaire est la Conférence des Parties de l'UNESCO. Il est d'une importance cruciale pour l'AMA de s'assurer que les représentants des gouvernements aient une conférence utile et fructueuse à Paris.

Il a annexé à son rapport des activités supplémentaires menées l'an dernier, tout simplement pour que les membres soient au courant de ce qu'on a demandé à la direction de faire. Après chacune des réunions, des tâches se sont ajoutées, et la direction s'y est consacrée pleinement.

Le fonds de recherche spécial a été établi grâce à l'offre de 10 millions de dollars du CIO pour la recherche. Le CIO a accepté de verser dans le fonds une cotisation équivalente

(dollar pour dollar) à celles des gouvernements. Cette offre a pris fin le 16 novembre de l'an dernier. Les engagements des gouvernements se sont élevés à environ 5,9 millions de dollars US. Si nous disons « environ », c'est à cause des fluctuations du change, car pour un pays ou deux, le taux de change était celui en vigueur au moment de l'offre; or, ce taux a déjà changé. Jusqu'à maintenant, l'AMA a reçu près de 4,5 millions de dollars de la part des gouvernements; elle a aussi reçu 1,5 million de dollars du CIO et attend toujours la prochaine somme. Il y a donc un fonds d'à peu près 9 millions de dollars dans un compte distinct. Ce montant ne sera pas comptabilisé dans le budget annuel. Il sera dans un compte séparé, assujéti à des conditions particulières et aux projets de recherche qui seront abordés plus tard dans la matinée.

Parmi les autres enjeux cités dans le rapport, il y a celui des ligues majeures. En 2003, à Copenhague, le Mouvement sportif en général a demandé à l'AMA ce qu'elle pouvait faire au sujet des ligues majeures. Le directeur général avait alors expliqué et réitéré que l'AMA ne pouvait rien faire tant que ces ligues ne voulaient pas devenir signataires. Absolument rien dans leur fonctionnement ne les lie au gouvernement ni au Mouvement olympique aux États-Unis. L'AMA a travaillé en étroite collaboration avec les responsables du baseball, qui appliquent actuellement des règles assez similaires à celles du Code. Les sanctions diffèrent sensiblement, mais pas les règles. Ce programme considérable est probablement l'un des meilleurs programmes de sport d'équipe à l'échelle internationale. L'AMA a aussi travaillé avec la Ligue nationale de hockey (LNH) et la Ligue nationale de football (NFL) pour tenter de les amener aux mêmes standards. Les discussions à ce sujet se poursuivent. Jusqu'à maintenant, la NBA (National Boxing Association) ne s'est pas montrée aussi réceptive, mais une rencontre devrait avoir lieu dans les mois à venir. L'AMA a reçu l'aide de la Fédération internationale de boxe amateur (FIBA) et de M. Baumann pour tenter d'apporter des changements au programme de la NBA.

L'AMA mène aussi une initiative en collaboration avec l'organisme Partnership for Clean Competition (PCC), constitué de représentants de la Ligue majeure de baseball, de la Ligue nationale de football, du Comité olympique des États-Unis et de l'agence antidopage américaine. Cet organisme injectera 4,5 millions de dollars de plus dans la recherche au cours des trois prochaines années. L'AMA était représentée au sein de son conseil d'administration et de son comité de subvention scientifique et s'assurait que l'organisme ne faisait pas le même travail de recherche qu'elle, mais veillait plutôt à l'améliorer. En réalité, l'AMA a obtenu un nouvel apport de 16,5 millions de dollars pour la recherche. Le président s'est personnellement efforcé pour que ce chiffre soit élevé et il est fier de dire que l'objectif a été atteint.

Le directeur général a énuméré dans son rapport certains des récents efforts de coopération, notamment auprès du Conseil de l'Europe et d'Antidopage Norvège au sujet de l'organisation d'un séminaire de gestion des résultats, à Oslo, à la fin août. Il est question aussi de la rencontre entre les fédérations internationales (FI) et les ONAD à la fin de mars pour assurer un suivi à l'égard des propos que M. Ricci Bitti a tenus au cours de plusieurs réunions, c'est-à-dire d'essayer de faire en sorte que les FI et les ONAD collaborent et sachent ce que les unes et les autres font afin d'éviter les conflits et les chevauchements. M. Ricci Bitti serait ravi de voir les progrès de cette initiative. Il y aura une autre rencontre à ce sujet plus tard cette année.

L'AMA est également très satisfaite du projet de coopération avec la Turquie, une autre entente tripartite entre l'AMA, la Turquie et Antidopage Norvège. Il s'agit du genre d'initiative que l'AMA continuera de promouvoir à l'échelle mondiale, avec d'autres gouvernements, ONAD et disciplines sportives.

Dans son rapport, il a annoncé qu'il présenterait un document sur les fédérations nationales (FN), un sujet qui préoccupe la direction, car l'AMA n'a pas surveillé la conformité au niveau des FN, et au cours des dernières années un nombre considérable de cas des FN

ont été portés en appel. L'AMA s'est heurtée à des difficultés, car les règles des FN ne sont pas uniformes par rapport à celles de la FI mère, ce qui entraîne des non-conformités. Il examinera ce sujet en détail dans quelques minutes.

Il a annexé à son rapport la publication du Tribunal arbitral du sport (TAS) sur le cas Pechstein, et M. Niggli serait heureux d'en parler si les membres du Comité ont des questions quant aux tenants et aboutissants de cette affaire, au niveau du tribunal et dans les autres sphères.

Il a aussi annexé les recommandations du groupe de travail sur la conformité, et les mesures prises en conséquence. C'est M. Pound qui en avait fait la demande lors des réunions de novembre. La direction a réagi en montrant que des mesures ont été prises pour chaque recommandation et que les problèmes de conformité ont été transmis au comité indépendant de révision en matière de conformité.

Il termine en faisant référence au document fourni sur les FN. La direction de l'AMA a déterminé les raisons derrière ces problèmes dans le but de les régler. La meilleure chose à faire serait sans doute d'uniformiser les règles de toutes les FN avec celle de la FI mère. C'est ce que la Fédération internationale de tennis (FIT) a fait, et l'AMA pourrait fournir une clause modèle aux FI afin qu'elles l'insèrent dans leurs documents. Elles s'assureraient ainsi que leurs fédérations membres disposent de règles antidopage cohérentes. L'AMA se porte volontaire pour offrir une réponse. Le directeur général ne s'attend pas à ce qu'on prenne une décision immédiatement, mais il aimerait savoir s'il y a une ouverture à cet égard et si la direction pourrait suggérer des règles ou des articles modèles. Un problème est ressorti : les sports qui n'ont pas de FI mère. La direction analyse actuellement la question auprès de l'Australian Football League, qui ne relève pas d'une instance internationale, mais qui a une affiliation hiérarchique interne en Australie. Il semble que ce soit le genre de sport qui bénéficierait de la tutelle de l'ONAD dans le pays. Un autre sport qui vient à l'esprit est le football gaélique. En Irlande, il est entré sous l'égide du Irish Sports Council et, par suite de ce processus, des règles ont été mises en place. Cela conclut ce qu'il voulait dire au sujet de son rapport. Toute question ou tout commentaire est bienvenu.

De la part du Mouvement olympique, le PROFESSEUR ERDENER remercie M. Howman pour son rapport détaillé. Il souhaite aborder la Convention de l'UNESCO. Il est impatient de voir les résultats concrets liés au projet de l'UNESCO.

M. SHIRAMA se présente. Il est directeur général adjoint du Bureau des sports et de la jeunesse du ministère de l'Éducation, de la Culture, du Sport, de la Science et de la Technologie, au Japon, et il représente M. Niwa, membre du Comité exécutif pour le Japon.

Le 28 janvier de cette année, s'est tenue à Tokyo la Conférence internationale sur l'industrie pharmaceutique et la lutte contre le dopage, parrainée par l'AMA, l'Agence antidopage du Japon (JADA), l'UNESCO et le ministère japonais de l'Éducation, de la Culture, du Sport, de la Science et de la Technologie. M. Reedie, président de l'AMA, M. Howman, directeur général de l'AMA, M^{me} Fournayron, présidente du Comité Santé, médecine et recherche, et le D^r Rabin, directeur, Science, se sont rendus au Japon pour y assister. Il s'est réjoui de leur participation et du fait que la réunion ait été couronnée de succès. Il a sincèrement apprécié la collaboration de l'AMA. La conférence a eu lieu en vertu de l'initiative internationale japonaise intitulée Sport for Tomorrow. Elle faisait partie des trois piliers du projet Play True 2020. D'ici 2020, beaucoup de travail sera fait pour éradiquer le dopage dans le monde, et il remercie l'AMA de son soutien, de sa contribution et de sa collaboration continue.

LE PRÉSIDENT affirme que la conférence a été un franc succès. De toute évidence, les relations avec les personnes à la tête de l'industrie pharmaceutique sont très importantes.

M. RICCI BITTI souligne l'exhaustivité du rapport. Il exprime son accord avec ce que son collègue du CIO a dit à propos de la nécessité de faire avancer le projet de l'UNESCO et explique que la signature de la convention par les gouvernements n'est qu'un début. Il faut maintenant assurer un suivi. Par ailleurs, l'AMA doit promouvoir le fait que la législation et les ONAD sont nécessaires dans chaque pays. Il faut faire progresser les choses pour avoir une bonne matrice d'organisations antidopage (OAD).

Il félicite l'AMA pour le dernier symposium des OAD. Il en a entendu dire beaucoup de bien (malheureusement, il n'a pas pu y assister), qui s'est orienté dans la direction qu'il suggérait depuis de nombreuses années. Il semble que les participants étaient davantage sensibilisés, il est donc très satisfait de constater que cette question est maintenant considérée comme une priorité.

Il commente la question des responsabilités entre les FI et les FN. Il a survolé le document additionnel ce matin et l'a trouvé excellent. Il est d'accord avec la première recommandation, mais il a quelques réserves relativement à la seconde. Au nom des FI qu'il représente, il recommande de déposer la deuxième partie, qui inclut la question des responsabilités entre les FI déléguant la gestion des pouvoirs et des sanctions aux FN et celles qui ne le font pas. Il voudrait avoir plus de détails sur la seconde recommandation, mais il accueille favorablement les demandes que l'AMA a présentées à ses membres.

Il mentionne aussi être très satisfait de la réponse gouvernementale et il remercie les gouvernements pour leurs contributions de contrepartie. La recherche reçoit actuellement beaucoup de fonds, provenant notamment des sports et des gouvernements. Environ 10 millions de dollars seront consacrés à la recherche dans les années à venir. Cela sera très utile pour faire progresser le système.

En ce qui concerne l'affaire Pechstein, il importe de savoir si la procédure Pechstein a servi ailleurs, car ce cas a représenté une énorme menace pour le sport, le TAS et l'institution d'arbitrage mise en place. Il se demande si d'autres personnes tiraient avantage de l'exemple, qui selon lui, est dangereux.

M. COLEMAN indique que le directeur général a brièvement présenté les sept priorités. Il demande si M. Howman pourrait parler des pressions financières auxquelles l'AMA est actuellement confrontée, compte tenu de la liste grandissante de priorités, des plans de gestion de ces priorités dans les années à venir, ainsi que de l'approche générale pour réagir à ces pressions financières.

M. GOTTLIEB parle du fonds de recherche spécial dont le directeur général a fait mention. Il remercie le directeur général, le président et la direction du CIO, ainsi que le D^r Moses pour leur flexibilité et leur engagement, reconnaissant la manière unique dont le sport est parfois financé aux États-Unis et les diverses façons dont le gouvernement américain a fait circuler cet argent. Il est fier et heureux de la collaboration qui a permis le succès de cette initiative. Il estime que la santé et la sécurité des athlètes s'en trouveront améliorées. La démonstration du niveau d'engagement, d'esprit de collaboration et de partenariat est sans doute tout aussi importante, et il remercie tous ceux qui ont joué un rôle à cet égard.

M^{ME} WIDVEY fait référence au TAS. D'après l'affaire Pechstein dans les tribunaux allemands et la critique évidente du TAS, y a-t-il quelque chose que l'AMA aurait pu faire pour remédier à la situation? Le Mouvement olympique étant une partie prenante fondamentale, des plans ont-ils été mis en place pour évaluer les conséquences de cette affaire? L'Europe s'engage pleinement à contribuer au processus. En fait, la semaine précédente, le groupe de supervision du Conseil de l'Europe avait discuté de la situation et avait conclu que non seulement l'institution du TAS devait être réformée, mais aussi que tout le système d'audience et d'appel devait être examiné en profondeur.

Les conclusions du rapport de la Commission indépendante de réforme du cyclisme (CIRC) sont préoccupantes, et les développements ultérieurs doivent être suivis de près. La Commission est ouverte à une réaction du mouvement sportif et du CIO à cet égard et se demande si des plans de suivi ont été instaurés.

LE PRÉSIDENT répond que M. Howman s'occuperait de ce problème, qui s'est présenté légèrement plus tard, mais il comprend très bien la question du ministre.

M. ESTANGUET affirme qu'il apprécie énormément les progrès réalisés, au Kenya par exemple, et qu'il est enchanté de voir que des avancées ont été faites dans les secteurs plus faibles à l'échelle mondiale. Le directeur général a mentionné que de nouveaux renseignements étaient disponibles au sujet du Kenya, et il se demande comment ils seraient diffusés et comment les diverses parties prenantes pourraient y accéder, plus particulièrement les ONAD et les fédérations nationales (FN), pour faire en sorte que le Kenya poursuive sur sa lancée. Il prendra peut-être la parole plus tard pour parler du Brésil.

M. MOSES félicite M. Howman et son personnel pour leur bon travail auprès des sports professionnels. L'USADA sait à quel point cela a été difficile. Les intervenants de la Ligue majeure de baseball ont indiqué entretenir une très bonne relation avec l'AMA, après avoir été à couteaux tirés pendant de nombreuses années, et ils sont ravis du solide programme mis en œuvre. Ce genre d'efforts constitue la véritable force de l'AMA. L'USADA s'est impliquée auprès d'autres sports professionnels, comme la boxe (elle a effectué les tests pour le combat entre Pacquiao et Mayweather) et l'UFC (Ultimate Fighting Championship), qui avait besoin de son aide pour régler un problème. Il manifeste aussi son appréciation des autres discussions tenues auprès d'associations sportives professionnelles, de tout le travail effectué et des progrès réalisés, surtout dans le milieu du sport professionnel aux États-Unis.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond aux commentaires. Il remercie le professeur Erdener pour son rappel au sujet du projet de politique de l'UNESCO. L'AMA n'a pas participé au projet, mais s'y est intéressée. Les choses ont avancé, mais il n'est pas encore au courant des résultats ni du moment où ils seront publiés, sauf qu'ils seront connus d'ici la Conférence des Parties en octobre. L'UNESCO a approché l'AMA pour organiser une rencontre entre les intervenants du projet de politique, aux frais de l'AMA. Par manque de fonds, l'AMA a proposé de tenir la rencontre si les participants payaient leur propre voyage. Il attend la prochaine étape de l'équipe de projet de l'UNESCO et, dès que l'AMA aura les résultats, il en informera les membres du Comité.

En ce qui a trait à l'intervention japonaise, c'était la première fois qu'il reçoit autant de félicitations pour son rapport. Il n'est donc pas sûr de savoir comment réagir. Il affirme cependant que l'AMA peut faire encore mieux. Il apprécie assurément l'engagement démontré au Japon de la part de la JADA et de Sport Japon en termes de progrès et ainsi que le programme mis en place dans le cadre de Sport for Tomorrow. Il travaille d'ailleurs en étroite collaboration avec d'autres personnes pour organiser des activités supplémentaires plus tard cette année.

Il dit à M. Ricci Bitti qu'il aimerait assurer le succès de la convention et de la Conférence des Parties de l'UNESCO. La clé réside dans un solide programme de suivi, et il a été relativement difficile de persuader les bureaucrates de Paris qu'ils devaient prendre des mesures plus énergiques. Ils ont fourni à l'AMA un programme, un projet au développement duquel l'AMA devait contribuer et pour lequel elle devait inviter les gouvernements du monde entier à répondre à une série de questions. Le délai de réponse était le lundi suivant. Jusqu'à aujourd'hui, il peut affirmer que 77 pays ont répondu, et donc qu'un très grand nombre de pays ne l'ont pas fait. Cela s'explique en partie par le court délai et le manque de vision. L'AMA est toutefois prête à maintenir sa collaboration.

Il remercie M. Ricci Bitti pour son commentaire sur le document relatif aux FN. La deuxième recommandation n'est applicable que si les FI veulent déléguer. Elle ne vise pas à les obliger à ce faire. Il suggère donc que l'AMA suive la première recommandation et fournisse une règle provisoire ou un modèle acceptable. L'AMA pourrait adapter celui de la FIT et le rendre accessible aux autres.

M. Ricci Bitti s'est informé de l'affaire Pechstein, et il hésite à donner une réponse exhaustive. Il demandera à M. Niggli de s'occuper de cela et des autres questions soumises par la ministre norvégienne. Il sait que Pechstein a porté l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme.

M. NIGGLI dit qu'il n'y a pas eu de dispute majeure au sujet des cas en suspens. Par contre, l'affaire Pechstein est en appel en Allemagne. La décision n'est donc pas finale et il peut encore espérer que la Cour suprême allemande rende une décision différente. On s'inquiète en raison des autres cas en suspens devant la Cour des droits de l'homme, à Strasbourg. D'autres affaires soulèvent le même genre de remise en question de la structure et du fonctionnement du TAS. L'AMA ne peut pas faire grand-chose. Le TAS est un organisme indépendant et l'AMA n'a aucun pouvoir sur lui. L'affaire ne se limitant pas à la question du dopage, elle touche non seulement l'AMA, mais aussi le monde du sport en général. Il s'agit d'un enjeu beaucoup plus large qui vise la pertinence d'avoir un tribunal d'arbitrage indépendant reconnu par les tribunaux nationaux, au niveau national. Il est préoccupé, mais doit attendre de voir comment les choses évolueront, en Allemagne et devant l'autre cour. Il espère que le TAS possède un plan d'action en cas de décisions non favorables des tribunaux.

LE PRÉSIDENT ajoute que M. Niggli a raison. L'AMA attend le jugement de la Cour suprême allemande. Comme le système d'arbitrage a été bâti au fil des années principalement de façon à ce que le sport puisse appliquer ses propres sanctions, la plus grande crainte provient des décisions éventuelles de la Cour européenne des droits de l'homme. Si l'AMA perd des batailles devant cette cour, il est tout à fait possible que tous les cas de dopage soient soumis à un tribunal national peu importe le pays. Il y aurait donc une version britannique, une version française, une version italienne et une version norvégienne. Dans ces conditions, comment l'AMA pourrait-elle remplir son mandat de lutte contre le dopage? Il est certain que le CIO est entièrement au courant de ces situations. La différence, c'est que l'AMA est un client du TAS; elle soumet des affaires au TAS et le TAS résout les causes en appel que lui transmet l'AMA. Il est donc assez difficile de forcer le TAS à faire quoi que ce soit, mais il assure les membres que l'AMA est au courant de toute cette situation et qu'il sait que le professeur Erdener est bien au fait des dangers, particulièrement au chapitre des droits de l'homme. C'est sérieux.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL se tourne vers M. Coleman. L'AMA a toujours subi des pressions financières, il n'y a donc rien de nouveau en termes d'efforts pour maximiser l'utilisation de chaque dollar. L'année précédente, l'AMA avait anticipé dans son budget le travail supplémentaire qui serait nécessaire par suite de la révision des règles. Dans le budget, les membres verront les liens à chaque poste de dépense, aux règles et au plan stratégique. L'objectif est de montrer ce à quoi l'AMA devait répondre et pourquoi elle avait exigé des fonds supplémentaires dans certains secteurs. L'AMA a réalimenté le document sur les activités prioritaires. Le budget a donc dû être ajusté en conséquence et les problèmes prioritaires ont été associés à des postes de dépense du budget de l'année précédente. Il y avait 20 postes, sept avaient été identifiés en tant qu'activités sur lesquelles l'AMA voulait réellement se concentrer cette année-là. Avant la réunion du Comité Finance et Administration qui s'est tenue à la fin de juillet, la direction a préparé un budget provisoire établissant des liens avec le plan stratégique et le travail à exécuter. Ainsi, il n'y a pas d'ambiguïté sur ce qui permettra d'assurer un travail adéquat. Il est certain que M. Ricci Bitti pourra en dire davantage à cet égard.

Il remercie M. Gottlieb. L'AMA a travaillé d'arrache-pied aux États-Unis. Les récents événements ont été très réjouissants pour l'AMA, et il remercie M. Gottlieb pour sa participation à cet égard.

Il remercie M^{me} Widvey. Il a répondu à sa question sur le cas Pechstein, et il fera référence au rapport de la CIRC après la fin du rapport du directeur général.

Il dit à M. Estanguet que des allégations provenaient d'un deuxième documentaire au Kenya. Ce film local diffusé en avril ou en mars de cette année corrobore l'information provenant du documentaire précédent. L'AMA a parlé au réalisateur pour qu'il lui fournisse des renseignements, qu'elle a été en mesure d'acheminer à Athletics Kenya. Il s'agissait d'informations nécessaires qui allaient avoir une incidence sur les athlètes : entourage des athlètes, fournisseurs des substances dopantes, personnes obtenant auprès de médecins des ordonnances pour des médicaments qu'elles ne devraient pas prendre, etc. Une enquête s'impose et c'est pourquoi M. Swigelaar du bureau africain a fait appel au gouvernement. L'AMA continuera de s'informer. S'il s'avérait nécessaire de transmettre de l'information à une FI ou à une ONAD, l'AMA le ferait. Ce n'est toutefois pas le cas pour l'instant.

Il dit à M. Moses qu'il estime que l'AMA a fait de grands pas, surtout en ce qui concerne le baseball. Tout le monde doit savoir que le commissaire de la Ligue majeure de baseball est M. Manfred, un ami de l'AMA. Cependant, les premières discussions qu'il a eues avec M. Manfred ont été pour le moins explosives. Chaque fois qu'il rencontrait M. Manfred à New York, ce dernier lui disait quelque chose comme « qu'est-ce que votre président raconte maintenant dans les médias et pourquoi? » L'AMA essayait de paver la voie, puis le président y allait de la déclaration suivante : « Le baseball est le sport aux prises avec le plus gros problème de stéroïdes au monde. » C'était vrai, mais ces propos ont rendu les relations tendues pendant un certain temps. L'AMA et la Ligue majeure de baseball sont désormais dans une position où elles peuvent se parler librement. La Ligue a mis en place un programme considérable et a notamment tenu des réunions avec le Comité des sportifs de l'AMA ainsi qu'avec l'équipe d'enquête. Il en est très reconnaissant et espère que cette bonne entente durera.

LE PRÉSIDENT souhaite clarifier une chose : M. Howman parlait du président précédent, non pas de lui.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL affirme avec gaité qu'il s'agissait de M. Pound, qui était bien connu pour son franc-parler sur divers enjeux, et les problèmes du baseball en faisaient partie.

LE PRÉSIDENT remercie le directeur général pour les progrès indubitables réalisés.

– 3.1 Analyse du rapport de la CIRC

LE PRÉSIDENT dit que ce rapport exhaustif, long et détaillé traitant d'un sport en particulier a été ajouté à l'ordre du jour à sa suggestion. L'objectif n'est pas d'examiner le sport en tant que tel, mais plutôt les recommandations susceptibles d'avoir des conséquences pour l'AMA. Il ne commentera pas tout ce que les auteurs ont écrit, mais il affirme qu'ils ont fait quelques allusions à l'AMA.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique que la CIRC a été établie par l'Union cycliste internationale (UCI) afin de mener une large enquête indépendante sur les causes du dopage dans le cyclisme et les allégations concernant l'UCI, les autres instances dirigeantes et les officiels dans les enquêtes inefficaces. Il y a eu un certain nombre de conclusions et de recommandations. Certaines de ces recommandations ont eu une incidence sur la lutte contre le dopage en général. L'AMA a répondu à chacune de ces recommandations dans le document que les membres ont devant les yeux, en indiquant comment elle interviendrait. Par ailleurs, la CIRC a présenté des recommandations d'amélioration dans le monde du cyclisme. Le directeur général, Cyclisme, lui a parlé à plusieurs reprises et voulait bénéficier

de l'aide de l'AMA pour régler certains problèmes. Il a fourni des réponses aux problèmes généraux et accueille favorablement tout commentaire. L'AMA a consulté l'UCI sur des questions comme la prévalence du dopage dans le cyclisme, l'avantage du Passeport biologique de l'athlète, la qualité des tests, etc., et elle restera en relation avec l'UCI pour l'aider à mettre au point des programmes appropriés. Le seul autre élément concerne le rapport Vrijman, auquel l'AMA a consacré beaucoup de temps, d'argent et d'énergie en 2005, en 2006 et en 2007. De nombreuses allégations avaient été faites à l'égard de l'AMA et de son président de l'époque, M. Pound, et l'AMA a dû défendre sa position. La cause a été portée en cour et devant la Commission d'éthique du CIO. Dans le rapport de la CIRC, on affirme que le rapport Vrijman a essentiellement été rédigé par les avocats de M. Armstrong en consultation avec M. Hein Verbruggen, ancien président de l'UCI, et l'objectif était de coincer l'AMA plutôt que d'effectuer un examen indépendant. Il en parle, car cette situation a coûté des milliers de dollars à l'AMA, alors qu'elle ne pouvait pas se le permettre, et elle espère recevoir des excuses en temps et lieu.

LE PRÉSIDENT indique aux membres que les recommandations du rapport de la CIRC se trouvent devant eux et que c'est ainsi que l'AMA entend y réagir. Il sera heureux de recevoir tout commentaire sur les trois premières pages, la dernière page étant davantage subjective. Il invite les participants à émettre des observations. Sont-ils satisfaits de l'intervention de l'AMA?

M^{ME} FOURNEYRON félicite le directeur général. Elle exprime son bonheur d'avoir à nouveau un président en bonne santé.

En ce qui concerne le rapport de la CIRC, il faut d'abord dire que le travail de la commission indépendante présente une grande valeur et une grande qualité. Il a été utile pour le cyclisme et pour toute la communauté de la lutte contre le dopage. Même si la plupart des recommandations ont déjà été mises en œuvre par l'AMA ou sont en voie de l'être, l'AMA devrait regarder de près les recommandations à adapter et renforcer sa stratégie dans certains domaines. Cela s'applique plus particulièrement aux autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) et aux recommandations selon lesquelles l'AMA devrait examiner plus efficacement ces autorisations et encourager les OAD à mieux utiliser le système ADAMS. Elle fait part de certaines discussions tenues avec deux groupes d'experts. La récente explosion des AUT engendre une préoccupation grandissante. En 2013, 636 AUT ont été approuvées et entrées dans le système ADAMS. En 2014, ce chiffre s'est élevé à 897, soit une augmentation de 41 %. Si l'on compare les données sur les AUT du début de 2014 à celles du début de 2015, on obtient un résultat stupéfiant : une hausse de 81 %. Selon elle, l'AMA doit porter attention à ces résultats, demander des explications et prendre des mesures au besoin. Le groupe d'experts sur les AUT s'est montré préoccupé du fait que les ONAD n'utilisent pas le système ADAMS pour rapporter les AUT à l'AMA. Cette situation a eu une incidence considérable sur la capacité d'analyser et de comprendre les AUT à l'échelle mondiale. Elle est impatiente de connaître les prochaines étapes du plan de développement du système ADAMS dans le monde et d'amélioration de la compatibilité avec les autres systèmes. C'est un enjeu clé.

Elle abordera la documentation de la recherche et la question du financement dans son rapport. En ce qui concerne le dernier point, soit le rapport Vrijman et l'affaire Lance Armstrong, elle se dit ravie du fait que la CIRC ait reconnu que l'AMA et son Comité exécutif avaient fait leur travail de manière totalement impartiale et que les attaques de l'UCI étaient injustes et déloyales. Elle se réjouit que les mêmes conclusions s'appliquent aux critiques envers le laboratoire français et les journalistes de *L'Équipe* qui ont publié l'histoire. Les attaques de l'UCI constituaient des mensonges éhontés, et à son grand bonheur, la vérité a fin été rétablie.

M. MOSES dit qu'il a apprécié le rapport de la CIRC et qu'il est heureux que la lumière ait enfin été faite sur cette situation. Pendant toute la durée de ce tumulte, M. Pound a, selon

lui, fait preuve de courage par rapport à ce qui se passait dans le cyclisme et à l'affaire Lance Armstrong. M. Pound a été sévèrement blâmé et a également reçu des critiques de la part du baseball, et c'est grâce à cela qu'un tournant s'est amorcé. Il faut admettre qu'il s'est tenu debout. Il a dû se défendre devant les tribunaux, mais c'est à partir de là que les choses ont changé, et c'était le genre d'action qui était nécessaire dans le monde du dopage. En ce qui concerne le rapport de la CIRC, l'AMA doit adopter une position dure et exiger des excuses, parce que ce qui est arrivé à M. Pound et à l'AMA s'est reproduit pour l'USADA après la publication du rapport sur Lance Armstrong. L'USADA a été dénigrée dans les nouvelles et au niveau politique. Un lobby a même été mis en place auprès des congressistes et des sénateurs dans le but de lui retirer son financement et de la ruiner. L'AMA a dû réagir de manière agressive et demander des excuses. Il est mécontent de ce qu'il a pu lire dans le rapport au sujet de la culpabilité des membres de la haute direction de l'UCI et de ses deux derniers présidents. L'AMA gère des problèmes similaires en Russie avec l'agence antidopage de ce pays. En tant qu'ancien athlète, il connaît la compétition depuis des lustres. Il n'aime pas cette situation et exhorte l'AMA à se montrer aussi ferme que possible, parce qu'il s'agit en fin de compte de la vraie bataille, celle qui se déroule en coulisse et ressurgit beaucoup plus tard.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL s'adresse à M^{me} Fournayron pour lui dire qu'il apprécie son intervention et qu'il sait aussi que les groupes d'experts auxquels elle a participé ont prêté foi à ses commentaires, car il leur importait d'avoir le soutien de la présidente du Comité Santé, médecine et recherche. Il s'inquiète réellement au sujet du système ADAMS et du fait que toutes les AUT n'y sont pas entrées. Si l'on réglait ce problème, les résultats s'en trouveraient améliorés. Il espère que ce sera possible d'atteindre cet objectif avec le système ADAMS 2016. Dans l'intervalle, tout le monde doit savoir que l'AMA reçoit beaucoup moins que la moitié des AUT dans le monde, et que bon nombre de ces autorisations sont accordées dans des situations qui pourraient être considérées comme suspectes. Tant que l'AMA ne les a pas examinées, elle ne peut émettre aucun commentaire. L'équipe de direction de l'AMA appuiera certainement ses suggestions. Au nom de la direction, il exprime son accord avec ce que M. Pound a fait pendant cette période et avec les mesures prises pour soutenir M. Pound et l'AMA. Il est certain que M. Pound pourra témoigner sa gratitude personnelle le jour suivant.

Le commentaire émis par la ministre de la Norvège s'adresse au Mouvement sportif et non pas à lui.

LE PRÉSIDENT pense qu'il est juste de répondre à M. Moses. Il en parlera en privé avec M. Pound. Il ne serait pas surprenant d'apprendre que certaines personnes nommées dans le rapport de la CIRC défendaient encore activement leurs convictions, à tort ou à raison. La façon dont l'AMA gère cette affaire demeure assez délicate. Il ne recule pas, mais il n'est pas certain que la demande par l'AMA d'excuses immédiates soit la meilleure chose à faire. L'AMA a d'autres affirmations à énoncer qui, bien sûr, concernent M. Pound. Il souhaite parler de tout ça avec M. Pound, avoir un aperçu des étapes à venir et définir comment répondre aux autres commentaires. Il affirme que sur le fond, il est favorable à ce qui a été dit, car il estime que le rapport de la CIRC est assez accablant pour l'ancienne direction de l'UCI.

– **3.2 Nouveau système ADAMS**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique que le document se passe de commentaires.

M. COLEMAN affirme qu'il sait que certaines OAD n'ont pas acheté le système ADAMS. Elles ont plutôt acheté d'autres systèmes. Par exemple, la Nouvelle-Zélande a acheté le système SIMON en croyant qu'elle pourrait l'intégrer au système ADAMS. À quoi peut-on s'attendre à cet égard?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond que toute l'intention derrière le système ADAMS 2016 est de permettre la connectivité à d'autres systèmes. ADAMS est gratuit. Les autres systèmes achetés plus faciles à trouver sur le marché peuvent se connecter à ADAMS, mais aux frais des utilisateurs. C'est la clé. Les utilisateurs doivent payer pour leur connectivité.

M. ESTANGUET dit qu'il aimerait soulever quelques points relatifs au système ADAMS. C'est un sujet très sensible. La nouvelle version devrait être prête d'ici la fin de 2016. Il croyait que le lancement devait avoir lieu au début de 2016. Il suppose donc qu'un nouveau calendrier a été établi pour ADAMS, et il aimerait savoir à quoi s'attendre entre le début et la fin de 2016. Du côté des objectifs liés aux sportifs, on a voulu rendre l'outil aussi convivial que possible, surtout pour les allées et venues. Il faut aider davantage les sportifs à comprendre l'outil. Lorsqu'il dit « sportifs », il inclut aussi leur entourage. Les athlètes se tournent souvent vers leur entraîneur, leur coach et d'autres membres de leur entourage pour gérer ce type de contrainte. Par conséquent, il propose de répartir la pression liée aux allées et venues des sportifs entre les FN, les FI et les autres organisations qui pourraient fournir l'adresse du lieu des épreuves et certains autres renseignements potentiellement plus difficiles à obtenir pour les sportifs. Il existe aussi un problème réel pour les sportifs qui ne sont pas membres du groupe cible. Sont-ils concernés ou pas par le nouveau système ADAMS? Et si oui, dans quelle mesure? Le système ADAMS n'a encore jamais servi pendant les Jeux olympiques, mais il pense qu'il faudra que cela change à l'avenir. Le CIO doit faire des progrès à cet égard. En bref, quand le système ADAMS sera-t-il en place et pleinement fonctionnel? D'ici là, l'AMA doit aider les sportifs à mieux comprendre l'outil. Pour ce faire, l'AMA doit aussi sensibiliser l'entourage des sportifs. Pour ce qui est de l'outil sans papier, qui a fait l'objet d'un projet pilote aux États-Unis, quelle a été la rétroaction et comment pourrait-il être intégré au nouveau système ADAMS?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL réplique que le lancement a toujours été prévu pour la deuxième moitié de 2016; il n'a jamais été question que ce soit fait plus tôt. Il ne veut pas donner de date exacte, car il existe de multiples variables dans le domaine des technologies de l'information, et la date de lancement n'est pas encore connue. Une équipe incluant des sportifs et des membres de leur entourage a été formée pour examiner le développement du système ADAMS. L'AMA a reçu de 400 à 500 suggestions de cette équipe, qui ont toutes été inscrites dans le programme. L'AMA a signé le contrat d'exécution et travaille avec l'agent pour veiller à ce tout le nécessaire soit pris en compte. Des essais faisant intervenir les athlètes seront effectués. C'est ainsi que le programme sera mis de l'avant. L'AMA améliore ADAMS petit à petit, en tenant compte de ce que le système comprend déjà. Le troisième point touche le type de formation à donner aux utilisateurs ou d'essais à effectuer. L'AMA pourrait en faire une partie, mais devra compter sur l'aide de ses collègues et partenaires de la lutte contre le dopage afin de mener à bien le projet pas à pas. Les ONAD pourraient assurément s'en occuper et l'AMA pourrait demander aux FI de voir comment elles pourraient participer. M. Estanguet a avancé un excellent point quant à l'implication de l'entourage des sportifs. L'AMA devra déterminer à l'interne comment intégrer cet aspect, car l'entourage devra comprendre les données que les sportifs doivent fournir.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du directeur général.

4. Opérations/gestion

– 4.1 Approbation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres qu'ils sont tenus d'approuver la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses. La direction a présenté une recommandation au Conseil de fondation, selon le processus normal.

L'AMA a fourni les indicateurs de performance opérationnelle à titre d'information seulement. Si les membres du Comité ont des questions, il sera heureux d'y répondre. Le but est de montrer que la direction agit en conformité avec les points soulevés dans le budget.

DÉCISION

Le Comité exécutif recommande au Conseil de fondation d'approuver la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses.

5. Sportifs

– 5.1 Rapport de la présidente du Comité des sportifs de l'AMA

LE PRÉSIDENT explique aux nouveaux membres du Comité exécutif que M^{me} Scott est une grande olympienne. Elle préside le Comité des sportifs.

M^{ME} SCOTT exprime son regret de ne pas pouvoir assister à la rencontre en personne à Montréal. Elle présentera le rapport de la réunion du Comité des sportifs de l'AMA, puis donnera la parole à M. Estanguet pour la période de questions.

Très brièvement, le Comité des sportifs de l'AMA s'est réuni les 24 et 25 mars à Lausanne, en Suisse, et a participé au Symposium de l'AMA pour les organisations antidopage, qui se tient dans cette ville chaque année. C'était la deuxième année que le Comité des sportifs y participait et tous les membres ont apprécié d'avoir la chance d'interagir avec la communauté élargie de la lutte contre le dopage. Il s'agit d'une excellente occasion de rencontrer les autres intervenants du milieu et d'entendre leur point de vue. De nombreux membres ont aussi pris part à la table ronde intitulée « Briser la loi du silence ».

Plusieurs points ont été abordés lors de la réunion du Comité des sportifs. Les nombreux nouveaux membres se sont tous montrés très enthousiastes et se sont tout de suite engagés. En tant que présidente, elle en est ravie.

Elle explicite certains points. La première longue discussion sur les compléments touchait un sujet récurrent au sein du Comité. Le Comité des sportifs a convenu que l'ensemble des athlètes devait comprendre cet enjeu dans sa totalité. Il continue d'y avoir des tests positifs involontaires, alors le Comité essaie de trouver des solutions à différents niveaux. Il avance plusieurs suggestions que l'AMA pourra prendre en considération. La première est d'encourager l'UNESCO à discuter avec les leaders de l'industrie pour promouvoir la réglementation. C'est l'un des plus grands risques : l'industrie manque cruellement de règles. Le Comité aimerait que des mesures soient prises pour remédier à la situation.

Le Comité demande à l'AMA de réfléchir à l'organisation d'une réunion ou d'un symposium pour mobiliser un petit groupe d'experts afin qu'ils examinent la position actuelle à l'égard des compléments et ce qui pourrait être fait pour informer les sportifs.

On pourrait examiner la possibilité de mettre en place un projet novateur lié aux compléments en vertu du nouveau fonds de recherche et demander qu'une recherche adéquate soit effectuée, en science sociale ou en science pure.

Le Comité des sportifs aimerait aussi qu'on continue de promouvoir les conseils médicaux relatifs à un régime alimentaire sain. Bon nombre d'athlètes pensent que les compléments sont bénéfiques. Cela peut s'expliquer par des raisons psychologiques, mais le Comité des sportifs aimerait faire passer le message que les compléments ne sont pas nécessaires et qu'un régime sain et équilibré constitue certainement la meilleure solution.

Le fait que tous les médaillés des grandes compétitions multisports internationales ne soient pas testés soulève des préoccupations. De nombreux médaillés s'attendaient à être testés et cela devrait d'ailleurs être le cas.

Il a aussi été question de la clarté de l'application de la règle d'« association interdite » introduite avec le nouveau Code. Il s'agit d'une excellente règle, mais les athlètes se demandent qui les avertira et comment l'information sera acheminée aux responsables. Le Comité des sportifs aimerait avoir des précisions sur cette zone grise.

Le Comité des sportifs a soulevé le point de l'intégrité de l'organisation antidopage responsable de recueillir les échantillons. L'intégrité de ces organisations et la confiance qu'on peut avoir en elles sont d'une grande importance. Cet aspect représente une barrière psychologique majeure pour de nombreux athlètes dans différents sports. Il est essentiel que les agents de contrôle du dopage (ACD) ne se perçoivent pas comme des amis des athlètes et qu'ils se conduisent de manière très professionnelle. Certains membres du Comité indiquent avoir été témoin d'ACD se faisant prendre en photo avec les athlètes ou adoptant une attitude trop amicale. Le Comité des sportifs voudrait donc voir aussi cette question réglée.

Les athlètes croient également qu'il serait très important que les entreprises privées qui recueillent des échantillons dans le monde soient assujetties à une surveillance adéquate et exhaustive de l'AMA à des fins de conformité, et qu'elles fassent l'objet d'un processus d'examen de la conformité.

Le Comité des sportifs profite aussi de l'occasion pour faire certains commentaires, plus particulièrement sur les déclarations négatives que peuvent faire des athlètes en vue dans les médias. Citons l'exemple récent d'un joueur de soccer très populaire qui a fait des commentaires négatifs sur la lutte contre le dopage dans la presse. Cette situation a été très dommageable pour la communauté antidopage dans son ensemble. Le Comité des sportifs devrait peut-être travailler avec le service des communications de l'AMA pour s'assurer de parler de l'autre côté de la médaille.

En termes d'engagement des parties prenantes, le Comité des sportifs a communiqué avec les présidents des comités des sportifs des FI et des ONAD de partout dans le monde. Ce processus s'est enclenché l'hiver précédent, différents membres du comité étant jumelés aux différents présidents des FI. La réponse a été enthousiaste. Le Comité des sportifs a été capable de joindre de nombreux présidents, et ces derniers ont déjà manifesté un vif intérêt. Les résultats ont été à la hauteur des attentes : un processus de partage d'information bidirectionnel, par le biais duquel le Comité des sportifs peut transmettre l'information provenant de l'AMA à divers comités de sportifs, mais aussi un moyen d'obtenir de la rétroaction, des renseignements et des idées de la part des athlètes sur le terrain. Ce projet est très prometteur et elle a hâte de le voir évoluer.

Comme elle l'a mentionné à maintes reprises lors de réunions, le Comité s'est montré très enthousiaste et engagé, et tous ses membres ont participé activement aux activités antidopage externes, ainsi qu'aux rencontres, offrant leur appui de diverses façons. Le Comité des sportifs de l'AMA a récemment exprimé son soutien à l'enquête russe dans une

déclaration écrite publiée sur le site Web de l'AMA. M. Ben Sandford, membre du Comité des sportifs de l'AMA, a aussi pris part à l'événement « formule Héritage » de l'AMA lors des Championnats mondiaux de ski nordique de la FIS 2015, en Suède. Ce fut un succès à tous points de vue. M. Sandford agissait en tant qu'ambassadeur des sportifs. L'événement organisé conjointement par l'AMA et la FIS s'intitulait « Clean as Snow ». L'excellent programme a contribué à promouvoir le message d'un sport propre auprès des athlètes en compétition et de leur entourage. Une conférence de presse a eu lieu avant l'événement. Sarah Lewis, secrétaire générale de la FIS, y a expliqué la « formule Héritage ». En outre, les sportifs ont eu la possibilité de participer à plusieurs activités, comme le quiz Franc Jeu, le serment de loyauté, la signature de la bannière et la prise de photos. Une campagne connexe intitulée « Ask the Athlete – Clean as Snow » a aussi été déployée dans les médias sociaux. Elle a été couronnée de succès sur toute la ligne.

M^{me} Andréanne Morin a fait une présentation devant les ACD lors des Jeux panaméricains de 2015. M^{me} Claudia Bokel a présidé la section de l'Agenda 2020 sur la protection et la mise en valeur des sportifs propres, M. Felipe Contepomi a figuré dans une vidéo de World Rugby sur les compléments, et les membres du Comité des sportifs ont continué à participer à beaucoup d'activités en dehors du comité en tant que tel.

Le Comité des sportifs continue de tenir des réunions par téléconférence. Ses membres ont récemment rencontré le directeur général de l'AMA et la prochaine réunion aura lieu à Montréal, les 19 et 20 octobre.

Elle est certaine que son collègue, M. Tony Estanguet, sera heureux de répondre aux questions relatives au Comité des sportifs. Elle remercie les membres de lui avoir donné la chance de participer à la rencontre par téléconférence.

LE PRÉSIDENT demande à M^{me} Scott de demeurer en ligne au cas où elle ne serait pas d'accord avec les propos de M. Estanguet. Il demande aux membres s'ils ont des questions sur le travail du Comité des sportifs. Il demande à M. Estanguet s'il souhaite ajouter quelque chose.

M. ESTANGUET souligne que M^{me} Scott a parlé des compléments. C'est une réalité à laquelle les athlètes font face depuis longtemps, et le Comité des sportifs tient la même discussion tous les ans. L'AMA doit apporter son aide aux gouvernements et probablement à l'UNESCO pour trouver une solution et rester en contact avec l'industrie. Il n'est pas possible de convaincre les athlètes que les compléments ne sont pas nécessaires ou de leur dire de ne pas en consommer. Le marketing est très fort et les athlètes sont des consommateurs. Par conséquent, le Comité des sportifs a besoin de l'appui du Comité exécutif et aimerait entendre l'opinion des membres sur les suggestions présentées et bénéficier de l'aide d'un groupe créé pour éradiquer le problème. Selon lui, il y a aussi un problème de communication. Partout dans le monde, les mesures antidopage et l'AMA sont victimes d'attaques fréquentes. Les athlètes ont une forte présence sur les médias sociaux et pourraient être de bons ambassadeurs lorsque vient le temps de répliquer aux détracteurs de l'AMA et du milieu de la lutte contre le dopage. Il faut définir une stratégie de communication et, dans les mois à venir, miser sur le pouvoir des athlètes, qu'il ne faut pas sous-estimer. D'ailleurs, de nombreux athlètes sont prêts à jouer ce rôle. Selon lui, l'AMA doit adopter une approche plus proactive en matière de communication et essayer d'envoyer un message plus positif. Il soutient la position de M^{me} Scott en ce qui a trait à la voie à suivre au sujet des compléments et de la communication. Le Comité des sportifs travaille à l'élaboration d'un réseau, mais a décidément besoin d'aide pour régler les problèmes de communication.

M^{ME} FOURNEYRON parle des compléments. M^{me} Scott en a déjà traité lors de la réunion de novembre et le directeur général a parlé de deux athlètes récemment décédés. En France, en 2012, le ministre du Sport a signé un partenariat avec un organisme de

certification dans le but de mettre au point une étiquette semblable à ISO qui s'appliquerait aux compléments. La présence de cette étiquette signifierait que le complément est libre de substances illégales, assurant ainsi la sécurité des sportifs. Peut-être que l'idée pourrait être développée ou médiatisée à large échelle. Une question demeure : est-ce le rôle de l'AMA d'investir dans le domaine des compléments et la recherche connexe? Ne serait-ce pas plutôt le rôle des autorités en matière de santé publique, des gouvernements et de l'industrie?

M. MOSES applaudit les efforts de M^{me} Scott afin de discuter des compléments pour les sportifs de classe mondiale. Tout le monde cherche un avantage compétitif et le consensus parmi les athlètes est sans doute que les compléments ne contiennent pas de substances illégales. Pourtant, la réalité est tout autre. Il est difficile de déterminer où commencer et où finir et à qui la responsabilité incombe. Il est maintenant possible de transmettre de l'information à plus de sportifs, plus rapidement que jamais, grâce aux communications des sportifs et aux médias sociaux. En ce qui a trait aux communications des sportifs, les athlètes seraient tenus responsables en grande partie des conséquences de l'utilisation des compléments. Bien qu'il soit possible de trouver des compléments exempts de substances illégales, il s'avère qu'un très grand nombre de cas positifs sont attribuables aux compléments. C'est un problème complexe. Le Comité des sportifs doit vraiment faire de la publicité et collaborer avec l'AMA, mais en fin de compte, c'est l'athlète qui prend la décision et assume le risque. À son avis, 60 % de tous les cas positifs découlent d'un certain genre de complément qu'un individu a consommé en pensant qu'il était inoffensif. C'est un pourcentage très élevé. Il trouve déplorable que des sportifs se fassent prendre parce qu'ils n'ont pas fait attention. D'un autre côté, on ne peut pas vraiment se fier à ce qu'on peut lire sur l'étiquette, car bon nombre de ces compléments sont préparés illégalement dans une baignoire quelconque avant d'être emballés. Il est certain qu'il y a des compléments sur mesure contenant des substances illégales sur le marché. C'est un problème très difficile à gérer, mais le Comité des sportifs doit poursuivre son bon travail et les sportifs doivent se responsabiliser à cet égard. La consommation de substances illégales par les athlètes fait l'objet de discussions depuis 20 ans, et c'est encore un énorme problème. Il encourage le Comité des sportifs à continuer sur sa lancée. Le Comité Éducation a discuté de ce sujet en profondeur et a déterminé quelques possibilités à explorer. Il doit simplement rester en contact avec le Comité des sportifs pour définir la direction à prendre.

M^{ME} SCOTT souhaite répondre aux commentaires. Le problème existe depuis son entrée en fonction à l'AMA, il y a 10 ans. Les athlètes prennent des compléments et l'industrie n'est pas réglementée, mais il doit pouvoir y avoir un certain terrain d'entente. C'est là que le Comité des sportifs a un rôle à jouer, et il a proposé de bonnes suggestions, comme d'envisager de faire appel à un fonds de recherche spécial, d'encourager l'UNESCO à s'impliquer ou d'aborder la question lors d'un symposium. Lorsque le Comité des sportifs a ouvert le dialogue avec des sportifs du monde entier, ces derniers ont indiqué, en très grande majorité, se sentir concernés par les compléments. Les membres du Comité des sportifs savaient que les athlètes en consommaient. Cela n'excuse pas les résultats positifs aux tests de dopage. Lors des réunions du Comité, on a toujours remis la responsabilité exclusivement aux sportifs. Il existe néanmoins un moyen pour le Comité des sportifs d'aider les athlètes en ce qui concerne cet important problème. C'est ce que le Comité fait à son avis, et elle espère que des progrès continueront à être réalisés.

M. COLEMAN dit, en réponse aux commentaires de M^{me} Fourneyron sur la frontière entre ce qui relève de la santé publique ou de la responsabilité des ONAD et de l'AMA, qu'il est peu probable que les gouvernements perçoivent cette situation comme un enjeu de santé publique. Par conséquent, si l'AMA et les ONAD de partout dans le monde ne s'en occupent pas, il ne voit pas qui le fera. Évidemment, le rapport contient de bonnes suggestions. Qu'est-ce qui a été fait pour les mettre en œuvre? Les suggestions proposées par les sportifs couvrent un éventail de domaines.

LE PRÉSIDENT émet certaines réserves par rapport à la suggestion de soumettre le point à l'UNESCO. Il espère ne pas être cynique, mais s'attendre à ce que l'UNESCO incite les gouvernements du monde entier à adopter une législation sur les compléments, alors que le plus gros marché est entièrement déréglementé et qu'il n'y a pas de réelle volonté de changement, lui semble assez irréaliste. Par conséquent, il se demande ce que l'AMA peut faire, sachant que les résultats anormaux sont souvent liés aux compléments. Le problème est d'acheminer le message aux sportifs actifs, et selon lui, les athlètes du Comité des sportifs ont fait un travail splendide à cet égard. L'étape suivante est de faire intervenir les comités olympiques nationaux, assurément lors des événements majeurs, afin qu'ils puissent aviser tous les athlètes qui iront aux Jeux olympiques de ne pas consommer de compléments. Il faut ensuite répéter le processus auprès des FI. L'AMA peut en faire beaucoup, mais la livraison finale du message n'est pas en son pouvoir. Un débat entraîne toutefois presque toujours des résultats positifs. Il a tenté de percer l'industrie des compléments il y a environ 18 mois. Il ne dévoilera pas aux membres qui est la personne concernée, mais un athlète américain de renom a signé un accord et depuis, ses performances ont rapidement décliné. Le directeur médical du CIO lui avait dit que la prise de compléments était néfaste pour la santé. Il en a parlé aux avocats qui s'en sont amusés, alors il a laissé tomber l'affaire. Les problèmes financiers de l'AMA auraient été résolus si l'on avait pu commercialiser et fabriquer le complément original de l'AMA avec garantie de sécurité, dit-il ironiquement. Il faut passer par un long processus de sensibilisation et d'encouragement des partenaires de l'AMA. Pour ce qui est des FI, en vertu du Code, elles sont tenues à un devoir de sensibilisation et l'AMA pourrait peut-être les inviter à se concentrer davantage sur les compléments dans le cadre de ce processus.

Il remercie M^{me} Scott d'avoir appelé d'Edmonton. Il lui souhaite bonne chance, la remercie de sa contribution et espère la voir bientôt.

M^{ME} SCOTT souhaite aux membres du Comité une réunion productive et efficace.

DÉCISION

Il est pris note du rapport de la présidente du Comité des sportifs.

6. Finance

– 6.1 Contributions des gouvernements et du CIO

M. RICCI BITTI dit qu'il présentera les documents financiers aux membres et qu'il est prêt à répondre à toute question avec l'aide du chef des finances, qui est présent. Le Comité exécutif sera responsable de recommander au Conseil de fondation l'approbation des comptes de fin d'exercice de 2014. Il tient tout d'abord à faire le point sur les contributions des gouvernements et du CIO.

Il a reçu une mise à jour ce matin, selon laquelle (en incluant le versement final de la veille), l'AMA a atteint 76,45 % des contributions comparativement à 77,21 % l'année précédente. Le pourcentage de cette année est donc tout juste en deçà de celui de l'an dernier, ce qui est très bien. Des contributions additionnelles doivent être mentionnées : à ce jour, 612 704 \$ US ont été reçus. Il remercie la Russie, le Japon, l'Agence antidopage du Royaume-Uni et le Koweït, et il insiste sur le Koweït, car c'est la première fois que ce pays fournit des fonds supplémentaires à l'AMA et cette contribution est assortie d'un engagement à continuer. Il s'agit d'une excellente nouvelle.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les contributions des gouvernements et du CIO.

– 6.2 Comptes de fin d'exercice 2014

M. RICCI BITTI informe les membres qu'en ce qui concerne les comptes de fin d'exercice 2014, l'AMA a recueilli environ 99 % des contributions budgétaires des autorités publiques et a aussi reçu des dons ou des fonds additionnels totalisant 631 952 \$. Il tient à remercier tous ceux qui ont contribué et qui ont été mentionnés précédemment.

L'AMA a enregistré un excédent de dépenses sur les revenus supérieur d'environ 28 % aux prévisions budgétaires. Cet excédent se chiffre à 1 136 225 \$ US, par rapport à un déficit budgété de 884 217 \$. C'est la mauvaise nouvelle du jour, en raison principalement du taux de change. Les comptes de l'AMA sont en dollars US, tandis que la majorité de ses dépenses sont en dollars CA. Or, la volatilité a été très grande cette année. La perte de change, considérée comme une perte financière non réalisée, explique le chiffre élevé de 951 000 \$. Autrement dit, sans cette perte, les opérations internes auraient été de loin inférieures au budget de 884 217 \$, car la perte totale s'élève à 1 136 225 \$. Par conséquent, au sein des opérations internes, l'AMA a enregistré des résultats bien meilleurs que ceux prévus au budget. Le poste le plus important, soit celui des dépenses en immobilisations, a totalisé 1,685 million de dollars, soit 600 000 \$ de moins que le montant budgété de 2 300 000 \$, ce qui a entraîné un surplus de réserves de trésorerie pour la fin d'exercice. Il faut toutefois noter que tous les projets n'ont pas été terminés et ont été reportés en 2015. Il y a eu certaines dépenses inattendues. En effet, l'AMA a commencé à affecter des fonds à l'enquête de la chaîne ARD en Russie, et force est d'admettre que cela représentera un coût important en 2015, mais c'était ce que l'AMA devait faire. De manière générale, la position financière de l'AMA est demeurée stable. Cependant, comme les réserves de trésorerie ont diminué, il est devenu impératif d'accroître le financement afin de parvenir à amoindrir les dépenses sans réduire les activités de l'AMA. Le Comité Finance et Administration a fait de son mieux pour établir des priorités, comme M. Howman l'a déjà mentionné. Des efforts doivent être déployés année après année, mais l'AMA a été claire à ce sujet depuis le début. Étant membre du Comité exécutif depuis longtemps, il sait qu'il est normal pour l'AMA d'essayer de dépenser le moins possible.

En ce qui concerne le système de contrôle interne, une copie du rapport de l'auditeur a été remise aux membres. Les résultats sont très positifs, comme d'habitude. Le rapport ne contient aucune suggestion d'amélioration, seulement une remarque mineure relative à deux anomalies : la première est liée à la surestimation des salaires à payer en 2013 de 382 000 \$ et la deuxième est liée à une suggestion de perte de change potentielle incorrecte non mentionnée ayant trait aux obligations qui arrivent à échéance en 2015, mais il ne s'agissait que d'une suggestion. Les deux anomalies ont été considérées comme étant négligeables et les auditeurs ont affirmé qu'elles n'auraient pas de conséquences sur l'information financière et ont suggéré de ne pas modifier les états financiers. Voilà qui conclut les commentaires sur les comptes de 2014.

M. Ricci Bitti réitère que la note négative touche la perte de change. Il n'a pas de solution facile et répète qu'il s'agit d'une perte financière non réalisée qui a eu un impact seulement sur les résultats de fin d'exercice et dans une moindre mesure sur la trésorerie.

Sur ces paroles, il recommande au Comité exécutif d'approuver les comptes de fin d'exercice de 2014, lesquels seront soumis le jour suivant au Conseil de fondation, qui doit les approuver officiellement. L'auditeur fournira le rapport au Conseil de fondation le lendemain.

LE PRÉSIDENT affirme que le dollar était très fort à ce moment-là, et qu'il n'y avait un problème que lorsqu'il y avait conversion. C'est la réalité. Il demande s'il y a des questions et si les membres sont d'accord pour soumettre les comptes au Conseil de fondation le jour suivant.

DÉCISION

La proposition de recommandation des comptes de fin d'exercice 2014 au Conseil de fondation est approuvée.

– **6.3 Comptes trimestriels 2015 (premier trimestre)**

M. RICCI BITTI note qu'il y a eu une erreur d'impression. L'AMA est à 56 % du total des revenus budgétés reçus, non pas à 39 %, comme il est indiqué dans certains documents distribués. Cela n'est pas très grave, car l'AMA reçoit la majeure partie de son financement au début de l'exercice, puis les dépenses sont réparties sur l'exercice au complet. Le profit que les membres peuvent observer ne suit aucune tendance. On peut simplement l'attribuer au fait que la majorité des fonds ont été reçus au début de l'exercice, tandis que les dépenses ont été concentrées à la fin. À ce jour, les deux dépenses les plus importantes ont déjà eu lieu. Il s'agit du symposium pour les OAD, dont le coût a été conforme au budget, et des frais juridiques. Il mentionne les deux postes en tant que légères variations, à la dernière page du document. Il émet quelques inquiétudes à l'égard des frais juridiques futurs, mais ils font malheureusement partie du devoir de l'AMA, et compte tenu de l'enquête en Russie et de certains dossiers de litiges, l'AMA a déjà légèrement dépassé le budget de 2015. Déjà 42 % du budget juridique avait été dépensé à la fin de mars, ce qui est beaucoup. Il tient à parler du bureau de Lausanne. Les données incluent le symposium antidopage, c'est pourquoi 35 % du budget total pour ce poste a été dépensé. Pour la prochaine partie de l'exercice, le Comité Finance et Administration examinera attentivement la situation en juillet. Il disposera alors de plus d'information qu'en mars.

DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels 2015.

– **6.4 Budget 2016 – planification préliminaire**

M. RICCI BITTI indique que la proposition est évidemment de reporter la soumission à la réunion du Comité exécutif de septembre. Le Comité ne dispose pas de beaucoup d'éléments pour l'instant, mais certains pourraient être pris en considération. Le Comité Finance et Administration doit parler de l'augmentation des contributions, des subventions reçues, ainsi que du taux de change. Il y a plusieurs éléments d'incertitude pour la préparation du budget de 2016, notamment en ce qui concerne les frais de déplacement. Deux positions s'opposent. Le CIO aimerait que l'AMA couvre les frais de déplacement, tandis que les gouvernements sont davantage en faveur de les payer eux-mêmes. Ces coûts ont pratiquement grugé toute l'augmentation des contributions. Selon lui, si l'AMA continue ses activités, il faudrait envisager une hausse d'au moins 3 %, mais les frais de déplacement seraient inclus. Les Jeux olympiques compteront pour l'autre dépense importante en 2016, et environ 700 000 \$ seront prévus au budget, ce qui comprend le Programme des Observateurs indépendants et le programme de sensibilisation, ainsi que les déplacements du personnel de l'AMA qui assistera aux Jeux. Tous cela est en sus du budget de base et, bien que provisoires, ces éléments, les frais de déplacement des membres se rendant aux réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation, ainsi que les Jeux olympiques de Rio, totalisant 1,5 million de dollars, devront être couverts par une décision politique stratégique.

Il croit bien avoir résumé les activités du Comité Finance et Administration. La situation est bien maîtrisée. La trésorerie s'est améliorée par rapport à l'année précédente. C'est une bonne nouvelle. Il y a certaines difficultés à l'égard des dépenses budgétaires et du maintien des activités, mais le Comité Finance et Administration se réunira pour en discuter sérieusement en juillet. Il prendra aussi en considération une recommandation du Conseil de l'Europe quant à l'adoption d'un plan sur trois ans. L'AMA a toujours travaillé à très court terme, mais ce pourrait être une bonne idée d'avoir un plan triennal. Les opérations sont très bien identifiées et il y a très peu de dépenses spéciales (pour les Jeux olympiques, par

exemple), mais il soumettra la proposition au Comité Finance et Administration et rendra à nouveau compte devant le Comité exécutif en septembre avec tous les renseignements voulus ou il fournira aux membres de plus amples détails.

M. COLEMAN affirme qu'il soutient totalement la suggestion de repousser les limites de l'horizon de planification et se demande si une période de quatre ans serait sensée. Il se questionne à savoir s'il y a eu un examen financier, à l'opposé de l'audit des activités de l'AMA, afin de s'assurer que les finances étaient vraiment alignées sur les priorités. En regardant les indicateurs de performance clés, il a été surpris de constater qu'il y avait un grand nombre d'activités sur cette liste (une très longue liste) considérées comme des extrants et non comme des résultats.

Pour revenir aux gouvernements et aux contributeurs, ainsi qu'à l'augmentation de 3 % dans un environnement international d'inflation faible (0,1 % dans son pays au cours du trimestre précédent), il pense que la recherche de contributions pourrait porter ses fruits. Il est important de démontrer que l'AMA a bien aligné ses activités et les résultats souhaités dans le budget et qu'elle fait tout ce qu'elle peut pour redéfinir l'ordre de priorité ainsi que les objectifs.

M^{ME} WIDVEY dit que l'Europe s'engage bien sûr à l'égard d'une association pleinement fonctionnelle et adéquatement financée. Elle voudrait toutefois obtenir de l'information sur le processus d'établissement du budget. Serait-il possible de préparer un aperçu de ce processus du début à la fin? À cet égard, l'Europe recommande fortement que la direction de l'AMA et le Comité Finance et Administration adopte un processus d'établissement du budget pluriannuel. D'ailleurs, elle croit comprendre que la direction est prête à analyser cette possibilité. Pour le budget 2016, l'Europe demande à la direction de l'AMA de préparer l'information nécessaire, y compris les différents scénarios : 0 %, 1 % et 3 %. Selon elle, il serait important de pouvoir choisir entre différentes options après une bonne discussion. Les membres du Comité seraient-ils d'accord pour discuter du budget lors de la réunion de mai?

M. RICCI BITTI répond qu'il est positif de recevoir des questions de nouveaux membres, même s'ils sont dans le milieu depuis longtemps. Il réplique à M. Coleman qu'il est conscient de la situation économique dans le monde. Les difficultés s'expliquent par les responsabilités de l'AMA qui se sont révélées très coûteuses, notamment sur le plan juridique. On aurait difficilement pu prévoir les conséquences, car elles sont propres à chaque cas. L'AMA fait toujours passer les priorités en premier. Le Comité Finance et Administration a essayé d'effectuer un examen, mais s'en est tenu au minimum de ce que l'AMA pouvait faire. Il demande à MM. Reedie et Howman de répondre, car le Comité Finance et Administration observe les recommandations.

En ce qui concerne le calendrier, le Comité Finance et Administration n'avait pas assez d'information. La comptabilité de l'AMA est très saisonnière et il est logique de discuter du budget à la réunion de septembre du Comité exécutif et d'attendre jusqu'en juillet avant de donner plus d'information au Comité Finance et Administration. Il n'y aurait pas eu assez d'information en mars. C'est son point de vue, mais il demande à M. Howman et à M^{me} Pisani s'ils sont d'accord. Il estime que le calendrier actuel de l'AMA est le meilleur possible. Toute l'information relative au processus et aux notes sur le budget sera transmise aux membres en septembre. Pour confirmer aux membres la validité de leurs points, trois options de budget ont été présentées l'année précédente. Le problème réside dans la priorisation. Selon lui, l'AMA fonctionnait au niveau minimal. On pourrait utiliser l'image d'un moteur qui tournait à l'aide d'un seul cylindre, faisant le maximum avec l'argent disponible. L'AMA est ravie de la réaction des gouvernements à l'égard du fonds de recherche et les remercie tous, car elle a ainsi pu mobiliser 10 millions de dollars et réduire son propre budget de recherche. Cette aide a été très utile l'année précédente. Ces ressources sont en place, et l'AMA pourra maintenir un budget de recherche peu élevé, mais il peut assurer aux membres qu'il n'y a pas beaucoup de marge de manœuvre.

M. REEDIE affirme que le renouvellement du processus sur une base presque annuelle s'explique par le fait qu'un horizon budgétaire à court terme tend à mieux convenir à la réalité des nouvelles demandes fréquemment présentées à l'AMA. C'est ainsi depuis des années, et il n'est pas certain que ce soit si logique de le faire en avril, avant la rencontre de mai. Par contre, si l'AMA pouvait faire des projections sur deux ou trois ans, cela pourrait régler certaines des difficultés soulevées. Ces difficultés sont liées aux demandes imprévisibles qui engendrent constamment des dépenses pour l'AMA. L'émission de la chaîne de télévision ARD en Russie en est un exemple classique.

M. GOTTLIEB explique que deux choses ont été utiles du point de vue de son gouvernement. Il reconnaît le travail quotidien effectué par le président du Comité et M^{me} Pisani pour tenir compte des variations de change et des circonstances. L'année précédente, le Comité Finance et Administration a présenté des options au Comité exécutif. Cette mesure a été extrêmement utile pour les organismes axés sur la prise de décisions, car ils ont pu voir concrètement quels étaient les compromis nécessaires dans le cadre d'une hausse de 15 % par rapport à 2 %. Il encourage le Comité à faire de même l'an prochain. Il admet qu'il est difficile de prédire ce qui se passera dans deux, trois ou quatre ans. Il a dû répondre à des demandes continuelles de son gouvernement au sujet de l'orientation future de l'AMA. Le Comité exécutif pourrait dire qu'il prévoit une autre augmentation de 2 % ou 3 % en 2017, mais aussi indiquer certains conseils à transmettre aux gouvernements, sachant que ce ne serait pas parfait, mais considérablement utile. C'est, selon lui, ce que sa collègue de la Norvège demandait.

M. RICCI BITTI dit que la direction essaierait de faire ce qu'on lui demandait. Évidemment, cela entraînera un surplus de travail, toutefois nécessaire, comme cela a été le cas l'an dernier. Elle tentera ensuite de mettre en place un exercice pluriannuel. Selon lui, pour l'AMA, un horizon de trois ans est amplement suffisant, car elle doit réagir à des situations très souvent imprévues. Il croit que la direction essaiera d'instaurer les options et l'exercice pluriannuel.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL rappelle aux membres qu'il y a cinq ou six ans, la direction avait produit un budget conjoncturel des dépenses, qui s'est révélé inutile, parce qu'avant que le Comité Finance et Administration ait eu le temps de se réunir, ce budget était devenu désuet, l'information sur laquelle il était fondé ayant changé. Les membres ne doivent pas oublier cette expérience passée.

LE PRÉSIDENT estime que rien de ce que l'AMA a produit n'est inutile.

M. COLEMAN demande si un examen financier externe des activités a déjà été effectué afin de vérifier si les mesures prises par l'AMA étaient adéquates pour obtenir les résultats recherchés. Les gouvernements doivent continuellement relever d'importants défis, dans un contexte de grande incertitude. Les plans évolutifs sur quatre ans révisés annuellement deviennent la norme à l'échelle internationale. Selon lui, il ne s'agit donc pas d'un obstacle insurmontable.

LE PRÉSIDENT répond par la négative au premier point : l'AMA n'a jamais été soumise à un examen externe. Ce serait sûrement possible d'en effectuer un. Il retient ce que M. Coleman a dit au sujet des projections à long terme et, avec un peu de chance, celles-ci pourraient être raisonnablement précises.

M. RICCI BITTI mentionne qu'un examen externe entraînerait des coûts.

LE PRÉSIDENT réplique à M. Ricci Bitti que les détails n'étaient pas connus et qu'au lieu d'attendre les bras croisés et de dire qu'on ne savait pas ce qui allait se passer à part que l'AMA allait sans doute manquer d'argent, il faudrait que les membres de la direction, et plus particulièrement M. Niggli, mettent en place les mécanismes d'établissement d'une fondation de bienfaisance aux États-Unis, où, grâce à la force du billet vert, bien des gens se sont

substantiellement enrichis par rapport à l'an dernier en s'éreintant à regarder le marché se redresser. C'est un exercice complexe, car lorsqu'on veut obtenir des dons, il faut être assez doué. Le travail est en cours. Comme l'AMA ne sait pas encore si cela va fonctionner, M. Ricci Bitti ne pourra pas l'utiliser. Si l'initiative se solde par un résultat positif, elle pourrait aider l'AMA à relever ses défis à court terme.

DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour relative au budget 2016.

7. Éducation

– 7.1 Rapport du président du Comité Éducation

LE PRÉSIDENT invite M. Moses, président du Comité Éducation, à présenter son rapport.

M. MOSES dit qu'il est logique d'aborder ce sujet tout de suite après le rapport du Comité des sportifs, parce que tout ce qui est fait par le Comité Éducation va directement aux sportifs et/ou à leur entourage. Tandis que les OAD se concentrent sur la mise en œuvre du Code 2015, le travail du Comité Éducation continue de s'accroître et de jouer un rôle central dans l'approche mondiale. La réunion s'est tenue à Montréal les 8 et 9 avril. On y a discuté des programmes d'éducation de l'AMA. Très instructive, cette réunion a rassemblé dans une proportion très équilibrée des intervenants de toutes les sphères du sport, qui souhaitent vivement donner leur point de vue. Le Comité Éducation a aussi souhaité la bienvenue à M^{me} Mariana Quintanilla du Comité des sportifs de l'AMA; la présence d'un membre du Comité des sportifs est toujours bénéfique. L'objectif est de s'assurer que le Comité Éducation et le Comité des sportifs partagent l'ordre du jour de leurs réunions et, lorsque c'est possible, qu'un membre de chaque comité assiste à la réunion. C'est absolument primordial, parce que les enjeux touchent directement les sportifs, et le travail de recherche vise à trouver des liens entre les raisons qui poussent les athlètes à utiliser des substances dopantes, les personnes susceptibles de conspirer et toute la psychologie sous-jacente.

Le Comité Éducation fait aussi l'éloge de l'équipe de l'AMA pour la qualité de son travail et son engagement en matière de promotion de l'éducation à l'échelle mondiale. L'information qu'un sportif peut recevoir dépend beaucoup de l'endroit d'où il provient. La plupart des athlètes ont accès aux communications électroniques, ce qui signifie qu'ils peuvent recevoir de l'information rapidement. Par contre, nombreux sont ceux qui n'ont pas cette option, et le Comité Éducation se demande comment les atteindre, lors des événements ou au moyen de communications électroniques.

Quatre thèmes principaux ont été abordés, le premier étant les partenariats. Les OAD doivent faire participer davantage les sportifs à la protection du sport propre. C'est l'une des conclusions qui a été tirée. Il a aussi été convenu de continuer à promouvoir l'importance de l'éducation parmi les leaders et les décideurs afin d'obtenir plus de soutien pour les programmes d'éducation. Le Comité Éducation encourage aussi l'AMA à travailler en collaboration avec le CIO et à déterminer comment le CIO pourrait contribuer davantage aux commissions pertinentes, auxquelles participent peut-être les membres de l'AMA. Le Comité Éducation estime que les membres de l'AMA ont une grande expertise et devraient être plus impliqués dans certaines des commissions du CIO. Il incite aussi l'AMA à proposer au CIO de travailler ensemble aux programmes de sciences sociales, afin de partager les idées et d'éviter de dupliquer inutilement les recherches. Effectivement, de nombreux candidats demandent à la fois une subvention de recherche à l'AMA et au CIO, et l'AMA pourrait rediriger certaines de ces recherches ailleurs pour éviter le travail en double.

Sur le plan des ressources, le Comité Éducation encourage la création d'une trousse pour les parents des sportifs. C'est un besoin qui se faisait ressentir. Le Comité Éducation a aussi

demandé à l'AMA de voir ce qui pouvait être fait pour sensibiliser davantage les sportifs à la question des compléments et pour soutenir le personnel à cet égard. Par ailleurs, le Comité Éducation veut envoyer un message fort aux sportifs : ils doivent jouer un rôle positif dans la promotion du sport propre et appuyer les OAD. Il y a beaucoup de sportifs dans le monde qui pourraient avoir une influence très favorable en appuyant publiquement de tels programmes. L'accent doit être mis sur les aspects positifs et non sur une approche punitive. Autrement dit, on devrait féliciter les athlètes qui font partie d'un groupe cible de sportifs soumis aux contrôles, parce qu'en agissant ainsi, ils contribuent à ce que les OAD et l'AMA fournissent un milieu plus propre, plus éthique et plus stable. L'AMA doit miser sur cette façon de penser, et sur le fait qu'elle est là pour aider et pour contrôler l'ensemble des athlètes dans le but de maintenir un équilibre et d'assurer un milieu sportif propre. Tout le monde a le droit de compétitionner dans un sport propre et éthique. C'est ce qu'il faut promouvoir, et non le modèle punitif.

En 2015, il y aura une conférence mondiale sur l'éducation. Les 2 et 3 octobre 2015, à Ottawa, le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) tiendra, en collaboration avec l'AMA, une conférence sur l'éducation fondée sur les valeurs. L'objectif de cette conférence est de rassembler les chercheurs et les experts pour examiner comment les OAD pourraient revoir et améliorer leurs programmes éducatifs afin de renforcer la lutte contre le dopage à l'échelle mondiale. Le Comité Éducation a aussi insisté sur l'importance que les OAD assistent à la conférence.

Il a ensuite été recommandé d'investir dans les documents. De plus, lors de la réunion, la possibilité d'affecter un fonds de recherche spécial à la recherche en sciences sociales a été discutée. Le Comité Éducation estime qu'il faut investir davantage dans la recherche en sciences sociales. Il croit que le fonds spécial pourrait contribuer à l'analyse des problèmes généraux d'intégrité liés aux raisons pour lesquelles les athlètes trichent, à l'entourage des athlètes susceptible de les inciter à tricher et à la psychologie derrière ce processus. On pourra ainsi établir des assises plus solides sur lesquelles appuyer la recherche afin d'arriver à des conclusions. Le Comité Éducation demande l'approbation du Comité exécutif pour allouer un million de dollars du fonds spécial à la recherche en sciences sociales (demande incluse dans les dossiers).

M. Moses demande à M. Koehler de fournir un aperçu des projets.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Éducation.

– **7.2 Projets de recherche ciblés en sciences sociales 2015**

M. KOEHLER indique que les membres ont devant les yeux une mise à jour générale sur la recherche en sciences sociales. Ce document présentant la perspective de l'AMA résume pourquoi les programmes éducatifs sont importants, quelles sont leurs cibles, quel est le type de contenu nécessaire, où et quand ces programmes doivent être mis en place et comment on doit les appliquer. On y décrit chaque projet de recherche financé par l'AMA, les résultats et les sommaires, et on y explique en détail comment la recherche est utilisée pour améliorer les programmes de l'AMA et les initiatives mondiales en matière d'éducation. C'est un aspect qu'il fallait noter.

Il reconnaît que l'AMA n'est pas la seule organisation à faire des recherches en sciences sociales. Le Comité exécutif a approuvé une recherche ciblée il y a un an et demi. Si l'on se fie à la revue de la littérature, c'est la seule recherche qui a été effectuée. La date de finalisation est le 3 août. Une fois la revue initiale disponible, il s'assurera qu'elle est publiée sur le site Web et mise à la disposition de toutes les parties prenantes. Ce projet a été commandé par le professeur Backhouse.

Pendant la rencontre entre le Comité Éducation de l'AMA et le groupe de travail ad hoc sur la recherche en sciences sociales, il a été recommandé d'utiliser les 155 000 \$ US que le Comité exécutif a approuvés en novembre 2015 pour la recherche ciblée. Le Comité Éducation a aussi émis une recommandation voulant que l'AMA analyse trois aspects. Deux de ces aspects sont liés à la recherche ciblée. Premièrement, on veut savoir comment la mondialisation, la commercialisation et l'évolution du sport influent sur le dopage, en tenant compte du fait que le paysage a légèrement changé, des différences d'âge et des différences entre les hommes et les femmes. Deuxièmement, il faut examiner de plus près les portes d'entrée du dopage, les étapes qui mènent un sportif à se doper (incluant la prise de compléments) et comment cette dynamique peut influencer l'avenir. La technologie et la perception générale de la culture du dopage ont aussi été abordées. L'intention est de lancer un appel de candidatures visant des chercheurs ou une personne du domaine pouvant approfondir la recherche. Un total de 135 000 \$ US est disponible pour les deux projets.

Qui plus est, il a été recommandé de créer une seule et même ressource pour le projet de partenariat avec l'UNESCO, le CIO, le Comité international paralympique (CIP), le Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport (CIEPSS) et le Comité international pour le Fair Play (CIFP). Le Comité exécutif a approuvé le projet un an et demi auparavant. Le groupe du partenariat a écouté les chercheurs et constaté que des fonds supplémentaires étaient nécessaires. Une somme additionnelle de 20 000 \$ US sera disponible pour le projet, afin de procéder à une évaluation mondiale des programmes éducatifs fondés sur les valeurs, d'examiner les valeurs mises en évidence dans les écoles, de déterminer comment les chercheurs pourraient concevoir un programme scolaire, puis de mettre à l'épreuve l'efficacité de la ressource. Les fonds serviront aussi à assurer le bon fonctionnement global. La recommandation est d'affecter 155 000 \$ des ressources non allouées à ces trois projets en 2015.

LE PRÉSIDENT affirme que, selon lui, les choses sont très claires. Les membres sont-ils satisfaits? Il en est reconnaissant. Il voulait que M. Koehler donne de l'information sur le financement et les résultats, et celle-ci a été fournie. Il n'a pas encore lu ce document, mais il le fera très certainement.

DÉCISION

Les projets de recherche proposés en sciences sociales sont approuvés.

– 7.3 Financement de la recherche en sciences sociales 2015

M. KOEHLER dit que M. Moses a présenté la recommandation du Comité Éducation, soit d'examiner l'affectation d'un million de dollars US du fonds de recherche spécial octroyé par le Mouvement olympique et les gouvernements à l'échelle mondiale, et de répartir cette somme sur plusieurs années pour contribuer à la recherche en sciences sociales. Cette recommandation découle principalement du fait que depuis 10 ans, 2,5 millions de dollars ont été injectés dans la recherche en sciences sociales. Le Comité Éducation et le groupe d'experts estiment que ce domaine avait été largement sous-financé. L'objectif est d'obtenir des recherches novatrices de plus grande qualité qui se penchent sur les questions d'intégrité générale. Cela contribuera à l'atteinte de la cible principale de l'AMA, soit de prévenir le dopage plutôt que d'attraper les contrevenants. La recommandation du Comité Éducation est sur la table.

LE PRÉSIDENT observe que c'est un montant plus élevé que ce que M. Koehler demande habituellement.

LE PROFESSEUR ERDENER affirme que le Mouvement olympique soutient l'idée, qui est très importante. Il pourrait y avoir une décision de principe, et la présidence de l'AMA

pourrait organiser le processus conformément aux flux de trésorerie et aux autres questions budgétaires.

M. COLEMAN pose une question sur le fonds de recherche spécial. S'élève-t-il à 9 millions de dollars?

LE PRÉSIDENT répond qu'il n'est pas possible de donner un chiffre exact, parce que certains des pays bénéficiant d'un soutien garanti paient l'AMA dans leur monnaie locale. Il présume que les fonds combinés de l'AMA et du CIO s'élèvent à 12 millions de dollars. Il y a aussi les 4,5 millions de dollars supplémentaires du PCC (Partnership for Clean Competition), mais d'après son expérience, cet organisme ne consacre pas beaucoup de fonds à la recherche en sciences sociales.

M. COLEMAN dit qu'il appuie entièrement la stratégie de dépenses en sciences sociales. À long terme, comment compte-t-on utiliser les fonds? Seulement faire des déboursements et prélever des sommes sur ce capital? L'idée consiste-t-elle à avoir un fonds durable selon lequel les intérêts sur les gains réalisés au fil du temps sont distribués? Est-ce là l'approche générale?

LE PRÉSIDENT répond que l'idée est de trouver des domaines de recherche nouveaux, différents, plus modernes et plus efficaces. On ne veut pas seulement améliorer les méthodes de contrôle, ce que l'AMA effectue depuis des années, mais plutôt faire les choses différemment et plus efficacement. L'AMA utilisera ce fonds entièrement selon ces principes. Elle ne l'investira pas dans le but de récolter les intérêts. Le CIO a garanti 10 millions de dollars et l'objectif de l'AMA est de changer les choses sur le terrain. Ce n'est pas un placement, c'est un fonds que l'AMA dépensera. M^{me} Fourneyron fournira, au point 11, une liste des domaines dans lesquels l'AMA fera des appels de candidatures.

M. COLEMAN demande si l'AMA aurait un aperçu du montant des déboursements. En ce qui concerne la stratégie à long terme à l'égard du fonds, y a-t-il des projections relatives aux prélèvements au cours des dix prochaines années?

LE PRÉSIDENT répond qu'il ne croit pas que l'AMA dispose de données aussi précises. L'AMA énumérera les domaines dans lesquels elle encourage les candidatures. Une fois ces dernières reçues, l'AMA aura une meilleure idée de la durée du processus. De manière habituelle, les projets de recherche soumis sont d'une durée d'un ou deux ans et vont parfois jusqu'à quatre ans. Dans le cadre des activités normales de recherche, l'AMA gère actuellement quatre ou cinq millions de dollars, qui ont été attribués, mais n'ont pas encore été dépensés par les chercheurs.

M. COLEMAN dit que le point qu'il voulait réellement soulever, c'est de savoir si le président est certain que la meilleure approche est de prélever des sommes de ce fonds, au lieu de distribuer les intérêts au fil du temps et de créer quelque chose de durable qui continuerait pendant de nombreuses années.

LE PRÉSIDENT réplique que le CIO, dans sa grande générosité, voulait contribuer à protéger le sport propre immédiatement. C'est pour cette raison que l'AMA a demandé des cotisations de contrepartie de la part des gouvernements. En y pensant bien, c'était une idée plus facile à vendre que de leur demander de l'argent qui serait placé dans un fonds. En réalité, compte tenu des taux d'intérêt actuels, l'AMA ferait mieux de dépenser l'argent.

Il demande des clarifications sur ce que M. Moses a dit au sujet de la collaboration entre l'équipe de recherche en sciences sociales de l'AMA et celle du CIO afin que les deux ne se retrouvent pas à faire la même chose.

LE PROFESSEUR ERDENER rétorque que l'AMA et le CIO pourraient bien sûr assurer cette coordination.

M. KOEHLER précise que, lorsque c'était le tour du CIO, le D^r Rabin a parlé de tous les projets de recherche en sciences sociales. L'AMA était donc déjà impliquée.

LE PRÉSIDENT demande si les membres sont d'accord pour que, par principe, une somme pouvant aller jusqu'à un million de dollars soit allouée sur une période donnée à la recherche en sciences sociales, sachant que l'AMA a actuellement un peu plus de deux millions de dollars en banque. L'AMA attend les chèques du CIO. Cela prendra un certain temps avant de les recevoir, et l'AMA décidera ensuite des étapes ultérieures.

DÉCISION

La proposition d'allouer 1 000 000 USD du fonds de recherche spécial au programme de subvention de recherche en sciences sociales de l'AMA est approuvée.

8. Santé, médecine et recherche

– 8.1 Rapport de la présidente du Comité Santé, médecine et recherche

En prévision de la présentation du D^r Rabin et du D^r Vernec, M^{ME} FOURNEYRON veut émettre quelques commentaires sur les résultats des cinq mois qu'elle a passés dans ses fonctions de directrice du Comité Santé, médecine et recherche.

Dans la foulée du sujet de la recherche, elle s'est rendue à Doha, la semaine précédente, pour représenter le président lors du 5^e symposium annuel sur les tendances mondiales concernant la recherche antidopage, organisé par l'ADLQ (Anti Doping Lab Qatar). Elle remercie le président de lui avoir fait confiance à cet égard. Cela a été une excellente occasion d'échanger des expériences et de l'information avec divers intervenants, d'ONAD, d'ORAD, d'autorités locales, ainsi qu'avec son prédécesseur, le professeur Ljungqvist. Le symposium était axé sur les tendances du passé, du présent et de l'avenir en matière de recherche antidopage et sur son évolution. Une diapositive particulièrement pertinente illustre comment l'affectation des ressources à la recherche a évolué depuis la fondation de l'AMA, ainsi que le pourcentage du budget alloué par l'Agence à la recherche, la première période s'étant déroulée de 2000 à 2004. Elle souligne que ce fut une période marquée par des ressources considérables (six à sept millions de dollars), et c'est précisément à ce moment qu'il a été possible de faire des progrès relatifs au CERA, à l'EPO, aux équivalents d'insuline, aux analogues de l'insuline (2008) et au Passeport biologique de l'athlète (2009). Pendant ce temps, l'AMA a réussi à faire de grands pas en avant. C'est ainsi que l'AMA devrait répondre si on l'accuse de gaspiller les fonds publics. En effet, c'est plutôt l'inverse qui est vrai, comme en témoignent les importantes avancées effectuées grâce aux fonds de recherche et l'excellent rendement du capital investi. En 2014-2015, les budgets de recherche ont été réduits, et elle ne veut pointer personne du doigt, mais le Comité exécutif a choisi d'accorder la priorité au nouveau système ADAMS et à la conformité au nouveau Code. Sans oublier le passé, la situation actuelle est plus prometteuse et les astres semblent être mieux alignés en ce qui concerne les fonds alloués à la recherche. Elle rappelle le nouveau fonds de recherche spécial, créé par le CIO et les autorités publiques, et met l'accent sur le travail du président et du directeur général pour l'obtention des cotisations de contrepartie. Le fonds a tiré profit de l'expérience méthodologique acquise depuis l'établissement du Comité Santé, médecine et recherche, et elle ne s'en attribue aucun mérite, même si elle estime avoir participé à d'importantes réalisations. Dans cette optique, elle met aussi l'accent sur la collaboration toujours plus étroite entre le monde de la lutte contre le dopage et le secteur pharmaceutique, qui est cruciale pour prévoir la détection de nouvelles substances alors qu'elles en sont encore au stade de la recherche clinique (pas encore sur le marché et servant déjà frauduleusement à des fins de dopage). Cela signifie de mieux protéger les sportifs propres, et l'AMA a dû travailler avec le secteur pharmaceutique

pour y parvenir. Elle cite en exemple la réussite de la deuxième Conférence internationale sur l'industrie pharmaceutique et la lutte contre le dopage, qui a eu lieu à Tokyo et a rassemblé plus de 300 participants, et remercie le gouvernement du Japon, le ministère japonais de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie et la JADA pour leur participation. Des progrès considérables ont été réalisés en janvier 2015 à Tokyo, des accords-cadres internationaux ayant été conclus avec certains géants pharmaceutiques, comme GlaxoSmithKline, Roche, Novartis et Pfizer, depuis décembre, pour échanger de l'information au sujet des nouvelles substances développées. C'est une collaboration très prometteuse, et l'AMA doit continuer de renforcer les partenariats multilatéraux et bilatéraux.

Dans le cadre de la stratégie de protection des athlètes propres, elle souligne le protocole d'entente entre l'AMA et l'Innovative Medicines Initiative (IMI) sur le partage d'information et de données. Dans les années à venir, le secteur pharmaceutique mettra au point des médicaments pour la population vieillissante et en perte d'autonomie. Or, ces médicaments pourraient être utilisés à de mauvaises fins. Par conséquent, ce partenariat puissant constitue aussi une composante essentielle de l'action de l'AMA.

Enfin, il y a un partenariat pluriannuel entre le PCC et l'AMA.

Elle souhaite aussi parler de la nécessité d'être précis dans la définition des objectifs. L'AMA a de nouvelles ressources, mais cela signifie qu'il faut être encore plus attentif, exigeant et précis en termes d'utilisation de ces ressources. Le fonds de recherche de 13 millions de dollars est réservé à des instructions spécifiques, des orientations stratégiques puissantes et visibles. En d'autres mots, l'AMA s'est focalisée sur un nombre restreint de projets et n'a pas éparpillé ses efforts et saupoudré les dollars un peu partout. L'AMA a récemment dû consacrer beaucoup d'argent aux poursuites, et le financement de la recherche a écopé. L'AMA ne doit pas utiliser les fonds petit à petit. Le nouveau financement représente une occasion pour l'AMA d'indiquer sur quel problème elle a l'intention de concentrer ses efforts de recherche. Outre les fonds dévolus aux aspects social et éducatif, l'AMA a ouvert le débat sur quatre priorités spécifiques touchant la science et la médecine. La détection des transfusions autologues est un sujet chaud : il a fallu que l'AMA progresse sur ce front. L'amélioration du Passeport biologique de l'athlète et de la détection des seuils et des paramètres endocriniens a aussi joué un rôle important. Comme les membres l'apprendront, il y a eu une progression considérable dans ces domaines, mais l'AMA doit encore s'améliorer. On peut aussi mentionner les diverses formes de dopage génétique. Il existe un autre problème difficile, qu'on ne peut pas laisser perdurer : celui des glucocorticostéroïdes. Pris oralement, ils augmentent la performance, mais ils sont aussi communément et légitimement administrés aux athlètes blessés. Les diverses réglementations relatives à leur utilisation ont suscité de nombreuses questions, et l'AMA doit intervenir.

Pour conclure, elle met en relief un problème lié à la méthodologie. Depuis janvier, avec l'appui du directeur général et du président, elle a participé à plusieurs réunions de groupes d'experts (Liste, AUT et Laboratoire). Elle a remarqué la qualité et l'engagement des membres des groupes, habilement soutenus par un personnel travaillant d'arrache-pied. Bien entendu, on peut toujours s'améliorer, et c'est ce qu'elle souhaite observer dans les activités internes et externes de l'AMA. En interne, l'AMA devrait améliorer l'interdisciplinarité et le partage d'information entre les comités. Elle suggère qu'avant la réunion du Comité Santé, médecine et recherche, les présidents des divers groupes d'experts se rassemblent. Lorsque le groupe d'experts Liste modifie une substance, il y a des conséquences sur les groupes AUT et Laboratoire. Il faut donc que tous les groupes aient de l'information à jour; c'est primordial à son avis. Les échanges entre les groupes et l'administration s'effectuent encore verticalement, en vase clos, ce qui peut engendrer des frustrations. Les experts ont l'impression qu'on ne les écoute pas vraiment. Les scientifiques

aimeraient aussi qu'il y ait une plus grande interdisciplinarité et une plus grande collaboration entre les partenaires externes. Cela a aussi été mentionné à Doha. Occasionnellement, les laboratoires travaillent sur un problème avec l'aide de l'AMA, puis découvrent ensuite que d'autres laboratoires travaillent sur le même problème, sans qu'aucun des deux laboratoires ne sache ce que l'autre a fait. Elle a voulu présenter un rapport même si cela ne fait que quelques mois qu'elle a pris ses fonctions. L'AMA constitue vraiment la force motrice lorsqu'il est question de recherche scientifique et médicale, mais elle ne doit pas agir comme un électron libre.

LE PRÉSIDENT résume les propos de M^{me} Fourneyron. Les membres ont entendu les principaux domaines dans lesquels l'AMA souhaite faire des appels de candidatures de chercheurs, alors avant de passer aux rapports scientifiques du D^r Rabin, y a-t-il des questions sur les quatre groupes prioritaires qui ont été mentionnés?

M. ESTANGUET dit qu'il n'est pas certain que ce soit directement lié à ce que M^{me} Fourneyron a dit, mais il a une question au sujet d'un documentaire récent diffusé en France sur le microdosage dans le sport. D'ailleurs, le Comité des sportifs a déjà soulevé la question dans une conférence téléphonique précédente. Le Comité Santé, médecine et recherche travaille-t-il sur ce problème et quelle réponse peut-on donner aux sportifs et aux médias à cet égard? La réaction a été plutôt négative et agressive.

M. RICCI BITTI remercie M^{me} Fourneyron d'avoir dressé un portrait aussi net de la situation. Il la félicite et l'assure qu'il soutient pleinement la recherche. Les compressions dans le domaine n'ont pas été effectuées parce qu'il ne s'agit pas d'une priorité élevée. Le président et lui sont enclins à appuyer la recherche, qui est considérée comme vitale. Évidemment, avec le fonds, il n'y avait d'autre choix que de réduire le budget standard, mais pas les sommes que l'AMA voulait allouer à la recherche, et grâce au CIO, l'AMA a eu l'occasion de faire ce qu'elle voulait. Le deuxième message touche davantage au contenu. L'AMA doit s'ouvrir. Peu importe les fonds supplémentaires disponibles, cela ne sera jamais assez pour couvrir tous les besoins. L'AMA doit donc s'ouvrir à ce qui se fait dans le monde de la recherche, le secteur pharmaceutique et les autres domaines mentionnés par M^{me} Fourneyron, pour être aussi efficace que possible. Il n'y aura tout simplement jamais assez d'argent pour ces choses.

LE PROFESSEUR DE ROSE demande de nouveaux renseignements sur le clenbuterol. Sur son continent, en particulier, et pour les jeux régionaux d'Amérique centrale et des Caraïbes ainsi que les Jeux panaméricains, les commissions médicales ont eu de la difficulté avec cette substance, car il était clair qu'elle figurait sur la liste des substances interdites, mais il y a eu des problèmes de contamination. Il croit que l'AMA a déjà commencé à faire la distinction entre le clenbuterol dans la viande et le clenbuterol dans les substances dopantes. Le Comité Santé, médecine et recherche entend-il se pencher sur cette question?

LE D^R RABIN répond aux questions dans l'ordre. Il dit à M. Estanguet qu'il est au courant du documentaire diffusé en France, et que M^{me} Fourneyron a participé directement dans le cadre du programme. L'AMA a produit des déclarations et des communiqués de presse sur le travail accompli. Dans la dernière annonce, publiée la veille au soir, on indiquait clairement que l'AMA avait eu accès aux données. L'AMA s'est adressée à l'enquêteur et a demandé d'avoir accès aux données afin de recommencer l'analyse. Des questions sérieuses ont été soulevées quant au protocole utilisé, au fait qu'il n'y avait eu aucun groupe placebo ni aucun essai transversal à double insu. Ces éléments étaient contestables, de même que la manière dont la performance a été évaluée. Il ne s'oppose pas à ce que des sportifs participent à la recherche antidopage, mais cela doit se faire dans un cadre éthique très rigoureux. Par le passé, l'AMA a fait très attention à cela. L'interprétation que l'AMA fait des résultats diffère fortement de celle du chercheur. Bref, huit sportifs étaient présents au départ. Un a abandonné, et dans le cas de deux autres, les données étaient incomplètes et ne pouvaient pas être entièrement analysées. Par conséquent, il y avait cinq profils, et tous les calculs

indiquaient que deux profils auraient été rapportés comme positifs et trois, suspects, dans le Passeport biologique de l'athlète. Autrement dit, aux termes du Passeport biologique de l'athlète, 100 % des cinq profils auraient été suspects ou positifs, ce qui ne correspond pas du tout aux résultats du programme. De nombreuses personnes qui travaillent tous les jours sur le Passeport biologique de l'athlète reconnaissent que les divers aspects du microdosage devraient être gérés. L'AMA veille constamment à peaufiner le Passeport biologique de l'athlète et à introduire de nouvelles variables pour améliorer l'efficacité de cet outil et détecter le microdosage à l'avenir. De manière générale, l'interprétation que l'AMA fait des données n'est pas la même que celle du programme télévisé.

Il dit à M. Ricci Bitti qu'à Doha, la semaine précédente, la recherche antidopage des dernières années a reçu beaucoup d'appui, et il ne fait nul doute que l'AMA est un chef de file dans ce domaine, ce qui lui confère encore plus de responsabilités. Il pense en particulier aux partenariats développés au fil des derniers mois et au rôle de coordination, qui a été intégré dans le Code mondial antidopage. C'est aussi probablement l'un des défis les plus difficiles que le service Science de l'AMA et les membres du Comité Santé, médecine et recherche doivent surmonter. À la suite de la réunion de Doha, l'AMA souhaite assurément s'impliquer plus activement.

Il répond au professeur De Rose que le clenbuterol est un problème réel, qui a souvent fait l'objet de discussions. L'AMA a collaboré avec les autorités mexicaines pour mettre au point une grande étude sur l'excrétion, qui s'est révélée extrêmement compliquée pour la simple raison qu'il fallait respecter certaines lois locales et qu'il est illégal de donner volontairement de la viande contaminée à quelqu'un. L'AMA a donc conçu un protocole très complexe, mais l'étude en parallèle n'est pas terminée. À terme, elle devrait permettre d'identifier un moyen de faire la distinction entre deux niveaux différents (concentrations ou ratios d'énantiomères) pour déterminer si le clenbuterol provient de viande contaminée ou a été ingéré volontairement à des fins de dopage. C'est un problème qui sera de plus en plus fréquent. Le professeur De Rose a mentionné le clenbuterol, mais il existe d'autres substances. Tous les résidus de viande et les substances utilisées pour engraisser le bétail sont problématiques pour l'AMA, et cela ne s'arrangera pas de sitôt. Il est nécessaire de discuter de la gestion de ce problème de manière appropriée avec le groupe d'experts. Dans certaines régions, tout le monde consomme de la viande qui contient de tels résidus. Il espère avoir répondu aux questions.

Il ajoute quelques points à ce que la présidente du Comité Santé, médecine et recherche a dit précédemment. La Liste provisoire 2016 a été dressée par le groupe d'experts Liste et rendue accessible, le 6 mai 2015, aux fins de consultation. La date limite pour soumettre des commentaires est le 22 juillet. C'est une période de consultation assez longue et, comme d'habitude, les commentaires et les suggestions recueillis auprès des parties prenantes seront examinés lors de la réunion d'août du groupe d'experts Liste, puis par le Comité Santé, médecine et recherche afin d'être présentés au Comité exécutif en septembre.

En ce qui concerne les laboratoires, il informe les membres que l'AMA est en discussion avec l'IMIM, l'organisation qui fournit les échantillons que l'AMA utilise dans le cadre de son programme d'évaluation des laboratoires antidopage. Il s'agit d'un programme essentiel, et l'AMA est actuellement en pourparlers avec le laboratoire IMIM au sujet du prolongement de son entente contractuelle, pourvu que l'IMIM fournisse à l'AMA des conditions satisfaisantes. Il ajoute que lors de la récente réunion du groupe d'experts Laboratoire, les experts ont demandé l'application obligatoire des trois méthodes – analyse de l'EPO, analyse directe de l'hormone de croissance humaine (hGH) (celle faisant appel aux acides aminés différentiels) et analyse par spectrométrie de masse de rapport isotopique (SMRI) – aux laboratoires qui obtiennent une nouvelle accréditation et l'abolition de la période de grâce de deux ans pour

développer des méthodes, ce qui permettrait une plus grande uniformité entre les laboratoires, surtout ceux qui viennent tout juste de regagner l'accréditation de l'AMA.

Il informe les membres d'une nouvelle intéressante. En effet, le professeur Ted Friedman, président du panel sur le dopage génétique de l'AMA, a reçu un prix très prestigieux, le Prix du Japon 2015. En acceptant cette récompense, le professeur Friedman a beaucoup insisté sur le fait que c'était non seulement grâce à la qualité de sa recherche et à sa vision de la recherche, dans le domaine de la thérapie génétique plus particulièrement, mais aussi à l'implication de cette approche dans des aspects pratiques de la société, à savoir le dopage. Le professeur Friedman a été à l'avant-garde de la bataille contre le dopage génétique, et on pourrait interpréter comme un signe le fait que cette année, le groupe d'experts qu'il préside, le panel sur le dopage génétique, ait approuvé au moins une méthode de détection du dopage génétique. Il s'agit donc d'une percée révolutionnaire dans le monde de la lutte contre le dopage et d'une reconnaissance du travail du professeur Friedman dans ce champ d'activité. Il félicite le professeur Friedman, et informe les membres que le Prix du Japon est potentiellement un précurseur au Prix Nobel. D'autres bonnes nouvelles sont à venir. L'AMA était déjà honorée de compter le professeur Friedman en tant que président de ce groupe, non seulement comme scientifique, mais aussi comme personne.

Il sera heureux de répondre aux questions.

LE PRÉSIDENT demande si certains membres ont des questions. Le service Science a effectué une somme de travail substantielle. Les tâches accomplies étaient étendues, mais pas très nombreuses, et elles couvraient beaucoup d'activités. Il demandera plus tard une définition simple d'un « -omique ».

DÉCISION

Il est pris note du rapport de la présidente du Comité Santé, médecine et recherche.

9. Affaires juridiques

– 9.1 Rapport sur les affaires juridiques et les enquêtes

M. NIGGLI informe les membres qu'il a de bonnes nouvelles à communiquer au sujet de la protection des données, ce qui les surprendra peut-être. Après huit ans de discussion, il a enfin quelque chose de positif à rapporter. Ces nouvelles ont trait au travail effectué depuis un an auprès des autorités suisses. Il y a eu d'intenses pourparlers, à commencer par une visite du président aux plus hautes instances, en Suisse, et la discussion du problème de la protection des données. L'AMA s'est entendue avec la Suisse sur une façon de résoudre le problème du transfert des données au Canada. Avec l'approbation des autorités suisses de protection des données, l'AMA renouvellera son entente avec tous les utilisateurs du système ADAMS et, au lieu de signer ces ententes avec l'AMA à Montréal, ils le feront avec l'AMA à Lausanne. Les données qui entreront en Suisse, puis seront transférées au Canada, seront assujetties à l'entente approuvée par les autorités suisses en vertu de laquelle toutes les exigences de protection des données devront être respectées. Cela signifie que le transfert de données et l'utilisation du système ADAMS ne devrait causer de problème à aucune organisation en Europe, parce que la Suisse a été jugée adéquate aux termes de la législation de l'Union européenne. L'AMA a donc réglé un problème qui perdurait depuis longtemps, ce qui est très encourageant.

D'autres bonnes nouvelles suivront, car l'AMA a aussi collaboré avec les autorités canadiennes (gouvernement du Québec et gouvernement fédéral) pour que l'Agence relève de la loi fédérale sur la protection des données. En tant qu'organisme sans but lucratif, l'AMA était assujettie à la loi québécoise, plutôt qu'à la loi fédérale, qui est reconnue comme

adéquate par les autorités européennes. Un projet de loi a été déposé au parlement; il devrait être approuvé d'ici trois semaines. Ce projet de loi mettrait l'AMA sous compétence fédérale pour la protection des données. Cela résoudrait par le fait même le problème du transfert des données. Par ailleurs, le transfert des données n'est plus un problème et certainement plus une excuse pour ne pas utiliser le système ADAMS.

Cela dit, il reste des choses à régler au chapitre de la protection des données. L'Union européenne (UE) prépare actuellement une loi. Selon les dernières nouvelles reçues de la Commission européenne, à Bruxelles, il reviendrait à chaque État membre de s'assurer que ses lois en vigueur reconnaissent que la lutte contre le dopage est un enjeu d'intérêt public et que, sur cette prémisse, la collecte, le partage et le transfert d'information deviendraient des aspects légaux en vertu des nouvelles règles. Le problème réside dans le fait que l'AMA avait demandé qu'une telle reconnaissance fasse partie des règles de l'UE s'appliquant à tous sans distinction, plutôt que l'UE renvoie la balle à chaque État membre et obtienne des dispositions législatives individuelles de chaque pays, qui diffèreraient les unes des autres et qui ne seraient certainement pas prêtes en même temps, voire ne verraient jamais le jour. La situation globale suscite donc d'importantes préoccupations. L'AMA continuera à parler du problème, et les États membres devraient réfléchir à leurs responsabilités relatives à la mise en place de lois avant que le règlement soit imposé.

Sur le plan des affaires juridiques, M. Niggli informe les membres que ce vendredi, l'AMA a porté en appel les causes des ligues australiennes de football (34 ou, potentiellement, 35 causes). Cette situation a fait la une en Australie. Cela n'aidera pas M. Ricci Bitti avec le budget, mais c'est très important du point de vue des principes. La décision initiale remettait en question la capacité à poursuivre les cas non analytiques et le niveau de preuve requis pour remporter les causes. Or, au moment où le nouveau Code entrerait en vigueur et où l'on insistait sur les cas non analytiques, il importait d'établir le bon précédent. Ces causes ont été portées en appel devant le TAS.

Il indique que le poste budgétaire pour les litiges est assez élevé; l'AMA a été aux prises avec des litiges coûteux, l'affaire numéro 3 en suspens n'étant pas la moindre. Il s'agit d'une affaire de golf aux États-Unis, dans laquelle l'AMA n'était même pas en cause. Elle oppose un sportif et la Professional Golf Association (PGA), et l'AMA y a été entraînée, car on lui demandait de communiquer des documents, ce qui s'est révélé long, a nécessité l'implication d'avocats aux États-Unis et au Canada et a coûté à l'AMA des milliers de dollars. Ce litige était complexe et l'AMA a dû affronter la réalité.

M. Niggli attire aussi l'attention des membres sur le fait qu'il y a des affaires pour lesquelles aucune décision n'a été prise. Le délai est trop long et inacceptable du point de vue de la lutte contre le dopage. Le fonctionnement de certaines instances d'appel nationales dans leur propre domaine de compétence pose clairement problème.

En ce qui concerne les enquêtes, l'AMA a organisé une formation sur la gestion des renseignements. Le premier cours a été donné à Paris quelques semaines auparavant. La formation a été réussie et très utile. Le prochain cours aura lieu à Lausanne. Il est ouvert aux ONAD et aux FI. Les places du premier cours se sont envolées en seulement quelques jours. Il y aura d'autres sessions de formation. L'AMA tente d'aider toutes les OAD à comprendre leurs responsabilités en vertu du nouveau Code et comment procéder sans compliquer inutilement les choses, en gérant l'information de manière sensible, afin qu'elle puisse servir à la lutte contre le dopage.

LE PRÉSIDENT félicite M. Niggli relativement aux questions de protection des données auprès des autorités suisses et canadiennes. Il est au courant des discussions prudentes et très rigoureuses que M. Niggli entretient depuis des années pour amener l'AMA à ce niveau. C'était irritant de constater que la Commission européenne ne faisait pas avancer les choses. Dans son pays, il n'y avait absolument aucune chance qu'une mesure législative passe au

parlement britannique pour statuer que la lutte contre le dopage est d'intérêt public, même si c'est pourtant clair qu'elle l'est. Officieusement, l'AMA pourrait parler à ses amis européens et revenir devant la Commission européenne pour dire que les suggestions étaient totalement irréalistes et ne pouvaient pas fonctionner en Europe. Cela lui semble inconcevable, parce que l'Europe est le moteur de nombreux sports. Cette campagne à laquelle tant de personnes participent année après année est rendue plus difficile. Il comprend les subtilités liées à la protection des données et n'a rien contre, mais quiconque demanderait à un politicien européen de parler pour lui-même constaterait l'évidence. C'est la vision combinée de membres de la Commission européenne que l'AMA doit obtenir. Il n'irait pas jusqu'à détacher M. Niggli à la Commission européenne, mais il est d'avis que l'AMA doit parler à ses collègues européens afin que des représentations soient faites dans les hautes sphères de la Commission pour lui signifier qu'elle risquait de lier les mains de l'Agence.

M. RICCI BITTI demande quel est le niveau le plus sensible : la Commission européenne ou le Conseil de l'Europe, qui est davantage impliqué. Il donne l'exemple de la convention pour la manipulation, qui a été très difficile, mais qui en fin de compte a permis de s'entendre sur des bases communes. Donc, peut-être que le Conseil de l'Europe est davantage en cause.

M. NIGGLI réplique que la législation fait actuellement l'objet de discussions à Bruxelles, au niveau de la Commission européenne. Participent à ces discussions les États membres, la Commission européenne et le Parlement européen.

M^{ME} WIDVEY ajoute qu'elle a été informée d'antécédents de disputes entre l'Europe et l'AMA à cet égard et, bien entendu, elle pourrait alimenter le débat. Elle se demandait toutefois s'il était possible de former un groupe d'experts de l'AMA et de l'Europe qui chercherait un terrain d'entente et déterminerait les obstacles à surmonter. On pourrait peut-être préparer un rapport afin de le présenter à la réunion de septembre.

M. NIGGLI répond que c'est déjà ce que l'AMA fait. Des représentants de l'AMA se sont rendus à Bruxelles à plusieurs reprises et y retourneront encore le 29 mai. Il a assisté à la réunion des directeurs sportifs pour expliquer le point de vue de l'AMA sur cette question, et tout le monde était au courant du problème. Il a aussi parlé à la présidence du Luxembourg. Cet enjeu dépasse franchement les compétences de l'AMA. Il ne s'agit pas d'une bataille entre l'AMA et l'Europe. Il s'agit de déterminer comment l'Europe va régler le problème. Le tout se joue entre la Commission européenne et les États membres, selon lui. L'AMA ne devrait pas vraiment se trouver au milieu de cette controverse. Il veut que ce soit les OAD d'Europe, et non l'AMA, qui recueillent et partagent les données. Comment l'Europe en est arrivée à ses conclusions, il l'ignore, mais les choses ne semblent pas faciles actuellement en vertu du nouveau règlement.

LE PRÉSIDENT demande qui occupe actuellement la présidence européenne.

M. NIGGLI répond que c'est la Lettonie, et que ce sera ensuite le Luxembourg.

LE PRÉSIDENT note que ces pays seront représentés le jour suivant.

M. NIGGLI répond qu'il connaît bien le problème et qu'il essayait d'aider.

M^{ME} FOURNEYRON dit que, lorsque l'AMA a adopté le nouveau Code, à Johannesburg, elle était responsable de l'adoption du Standard international pour la protection des renseignements personnels et de tous les documents. Elle a travaillé avec l'ancien président de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Tout le travail a été fait avec lui. On peut défendre la position voulant qu'auparavant, la protection des données était difficile pour l'Europe, mais tout le travail relatif au nouveau Code et au nouveau standard international a été effectué en tenant compte de cette perspective et avec le président dont elle a parlé.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les affaires juridiques et les enquêtes.

– 9.2 Commission indépendante

M. NIGGLI dit qu'il n'a rien à ajouter à ce qui se trouve dans les dossiers des membres.

LE PRÉSIDENT note que la commission indépendante poursuit son travail.

M^{ME} WIDVEY affirme qu'en tant que représentante des pays européens, elle accueille favorablement l'approche proactive de l'AMA dans l'enquête sur divers cas graves de dopage et exprime aussi le soutien de l'Europe à cet égard. Par ailleurs, à des fins de transparence, elle suggère que l'AMA mette au point des procédures et des mécanismes clairs quant aux critères menant au déclenchement de telles commissions indépendantes. Ce problème a été soulevé par les pays européens.

LE PRÉSIDENT remercie M^{me} Widvey pour sa déclaration de soutien.

LE PROFESSEUR DE ROSE informe les membres que le Brésil possède un règlement commun sur ce type de décisions. Chaque fédération s'en occupe de son côté, et il y a un vieux règlement en vertu duquel ces législations sont soumises aux tribunaux du sport. Comme les personnes plus âgées comprennent les règles du sport, mais pas nécessairement le dopage, certaines décisions insensées ont été acheminées aux FI. Cependant, au moins 90 % des fédérations brésiliennes ont actuellement recours à l'arbitrage, et comme les décisions sont rendues par des experts, elles vont dans la bonne direction. Il accueille favorablement le contrôle des ONAD brésiliennes sur ces règlements. Le Mouvement olympique souhaite avancer l'argument en faveur de l'avantage potentiel de conserver les AUT et les dossiers médicaux pendant 10 ans, surtout dans le contexte d'une nouvelle analyse du programme et pour évaluer une éventuelle solution légale.

M. NIGGLI remercie le professeur De Rose pour l'information. Le moins de causes sont portées en appel, le mieux l'AMA se portera. Si cela donne lieu à de bonnes décisions, tant mieux.

Au sujet des AUT, cela revient à la protection des données, parce que toute la question de la conservation des données est basée sur un document produit en collaboration avec le Conseil de l'Europe et des experts du domaine. Ce document indique la durée de conservation de chaque type de données, et s'il y a une bonne raison de conserver les AUT plus longtemps, il faudrait en discuter à nouveau avec ce groupe. D'autres discussions sont en cours sur d'autres types de renseignements qui devraient être conservés plus longtemps. Dans tous les cas, il s'agit de trouver un équilibre entre les intérêts de la personne (ne pas conserver l'information trop longtemps) et les intérêts du système (conserver l'information plus longtemps). Par conséquent, si on peut justifier de conserver l'information plus longtemps, pourquoi pas? C'est ce dont l'AMA a besoin de la part des scientifiques, puis la direction soumettrait ces arguments à des experts pour en discuter.

DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour sur la Commission indépendante.

10. Code mondial antidopage

- **10.1 Activités en matière de conformité 2015 et autres dossiers liés à la conformité**
- **10.2 Mise en œuvre du Code mondial antidopage 2015 et des Standards internationaux connexes – révision des règles**
- **10.3 Non-conformité**

LE PRÉSIDENT présente M. Bouchard, président du comité indépendant de révision en matière de conformité, qui expliquera la situation actuelle du comité, son fonctionnement et ses recommandations. C'est avec plaisir qu'il lui cède la parole.

M. BOUCHARD dit qu'il est très heureux d'agir à titre de président du comité indépendant de révision en matière de conformité et de pouvoir parler au nom de ses membres pour présenter des conseils et des recommandations émis par l'intermédiaire du groupe de travail sur la conformité. Il est aussi ravi d'avoir la chance de rendre compte du travail effectué par le comité à ce jour. L'AMA a organisé deux réunions, une en février et l'autre en avril. Le travail du groupe en est donc encore dans sa première phase, mais beaucoup de choses ont néanmoins été accomplies. La première réunion a essentiellement été consacrée à une mise en contexte. Les membres ont aussi eu une bonne discussion et fait quelques recommandations. Il y a eu une séance d'information sur les composantes du programme de surveillance de la conformité et un survol du processus de mise en œuvre des normes ISO. Le groupe s'est engagé à l'égard de la révision des particularités de la mise en œuvre du Code dans certains pays, par exemple, là où la législation doit être modifiée. Le groupe a discuté en profondeur du modèle à trois niveaux proposé pour les pays et les FI, et un certain nombre de cas ou de problèmes en suspens ont été portés à l'attention des membres. On les a informés de la nature des problèmes et on leur a donné accès aux documents officiels échangés entre le groupe de travail et l'organisation pertinente. Le groupe n'a pas seulement écouté, il a travaillé, pris des recommandations et donné des exemples. M. Bouchard reviendra au modèle à trois niveaux pour les pays. Le groupe a aussi recommandé que les critères d'utilisation de ce modèle soient axés sur les indicateurs sportifs d'abord et avant tout pour les pays. Le modèle pour les FI a été révisé et certains types de sports ont été ramenés au niveau inférieur, le parachutisme étant l'un de ceux-là. Il y a eu une longue discussion sur les critères à utiliser dans le modèle à trois niveaux et sur le fait qu'ils devraient servir en interne et de manière flexible. Quelques critères ont été proposés par le groupe de travail. Ils ont été examinés et, dans certains cas, ont été jugés trop vastes et un peu déconnectés du milieu sportif. Le groupe a fait des suggestions au sujet de certains des critères à utiliser, et fondamentalement, il a été dit que les bases des critères devraient être élargies. Il a aussi suggéré que la non-conformité fasse partie des critères. Il faudrait par ailleurs que le modèle à trois niveaux soit revu chaque année, à mesure que les choses évoluent, et il importe que les révisions se poursuivent sur une base annuelle ou continue. Dans le cadre des discussions, le groupe a tenté d'établir une approche ferme, mais parallèlement, il insiste sur l'importance de maintenir une ouverture au dialogue avec les organisations et leur fournir des outils pour faciliter leur travail. Ces outils doivent permettre d'évaluer plus facilement les signataires et leur être accessibles. Il a été question de l'élaboration d'un tableau qui préciserait en détail le genre de problèmes auxquels les organisations sont confrontées en ce qui concerne le Code, par exemple pour la gestion des AUT ou des résultats, de façon à offrir une bonne indication des règles que chaque organisation doit suivre. Le groupe a également laissé de la place pour l'autoévaluation et parlé de la possibilité d'effectuer un sondage. Les membres ont même discuté de la nature des questions à poser et ont indiqué au groupe de travail qu'elles devraient être un peu plus ciblées. Les questions ouvertes sont à éviter, car elles peuvent donner lieu à toutes sortes d'interprétations et engendrent beaucoup de travail pour les

organisations et les signataires impliqués. Une longue discussion a eu lieu à propos des règles des signataires qui n'étaient pas encore conformes au Code. Il y a d'une part les signataires qui ont envoyé leurs règles à l'AMA, avec lesquels on a discuté et pour lesquels on entrevoit des progrès. Une liste des pays concernés est annexée aux documents dans le dossier des membres. Et il y a d'autre part les signataires qui n'ont pas encore fourni la première ébauche de leurs règles, environ 18 mois après la conclusion de la convention en Afrique du Sud, et malgré l'envoi répété de lettres. Il y a eu de nouveaux progrès par rapport au premier groupe depuis la dernière réunion, et les membres trouveront un rapport identifiant les pays ou signataires dans leurs dossiers.

Il serait important de fournir au Comité exécutif et au Conseil de fondation un résumé de la situation. Comme il l'a dit, 18 mois après la conférence de 2013, il y a eu de bonnes discussions avec les organisations du premier groupe et aussi certains progrès, mais il faut que les choses avancent plus vite d'ici novembre. Pour le deuxième groupe, les membres du comité recommandent que le Comité exécutif et le Conseil de fondation déclarent ces signataires non conformes lors de la présente réunion et de la réunion du jour suivant. Une fois de plus, M. Bouchard insiste sur le fait qu'il faut être ferme et envoyer un message fort, mais en même temps, les canaux de communication doivent rester ouverts. L'AMA doit demeurer en relation avec ces pays, et lorsque le groupe de travail et le personnel de l'AMA sauront qu'ils sont prêts à s'engager, il faudra les aider. Le comité a aussi émis une recommandation sur la façon de gérer les problèmes qu'éprouvent certaines organisations, comme l'IBF, World Rugby, le Conseil international de cricket et d'autres. Certaines des recommandations figurent dans les documents soumis aux membres.

En bref, les membres du comité sont pleinement engagés. Ce sont des experts dans leur domaine et ils ont apporté des perspectives différentes, mais au cours des deux réunions, ils ont été très cohérents dans l'approche et le point de vue mis de l'avant. À titre d'information, lors des deux réunions, trois sujets sont revenus régulièrement : l'importance de l'harmonisation, de la progression et de l'adoption d'un nouveau Code (l'AMA prend des dispositions vers une meilleure harmonisation, et c'est un aspect essentiel). De plus, il y a la question du respect du processus de résolution intégré dans le Code 2015. Finalement, le respect des droits des sportifs a aussi été un thème récurrent. M. Bouchard ne dit pas que ce sont les seuls sujets d'importance, mais ce sont ceux qui ont suscité des discussions.

LE PRÉSIDENT indique que, de bien des façons, il se sent encouragé par les réactions qu'il observe. Beaucoup de personnes sont conformes et, au sein du comité, le principe de collaboration visant à obtenir la conformité est bien suivi. Certes, il y a quelques cas de non-conformité, mais peu, et c'est un aspect que l'AMA aura à gérer. C'est la première fois que l'AMA a l'occasion de faire cela avec le président du comité indépendant de révision en matière de conformité. Y a-t-il des questions?

De la part du Mouvement olympique, LE PROFESSEUR ERDENER exprime son accord avec l'approche qui consiste à catégoriser les signataires en trois niveaux. Il estime que plus d'information serait nécessaire sur les niveaux en tant que tels et sur quel signataire appartient à quel niveau.

M^{ME} WIDVEY félicite l'AMA pour l'approche de conformité révisée. Il y a toutefois un aspect qui n'est pas clair pour elle : quelles sont les conséquences de la non-conformité?

M. ESTANGUET réitère la question précédente et demande quels sont les gains réels pour les sportifs et pour garantir l'équité. Il constate un peu d'inquiétude quant à la possibilité que les parties prenantes ne soient pas conformes pour les Jeux olympiques; alors, comment l'AMA pourrait-elle anticiper la situation et quelles seront les prochaines étapes liées aux sanctions potentielles? Il sait qu'il n'est pas facile pour l'AMA de parler de ce point, mais la possibilité de non-conformité est bien réelle, et il faudrait définir un calendrier à cet égard et déterminer quand l'AMA devrait commencer à changer de tactique et à être plus

énergique. Il aimerait savoir si le nouveau laboratoire à Rio servirait lors de l'événement test, qui débutera dans quelques semaines. Quel genre d'expérience le laboratoire aura-t-il avant les Jeux olympiques, qui se dérouleront dans un an? M. Howman a mentionné dans son rapport ce matin que l'ABCD devrait accélérer ses efforts, et c'est pourquoi il veut regrouper tous ses commentaires sur la situation de Rio et rappeler aux membres que, pour les sportifs, il s'agissait du prochain objectif et qu'aucun effort ne devait être négligé pour que l'ONAD, le laboratoire et toutes les parties prenantes soient conformes. Dans la négative, quelle serait la prochaine étape pour les parties prenantes non conformes et quelles pourraient être les sanctions?

LE PRÉSIDENT dit qu'il ne poserait pas de question au sujet du laboratoire de Rio, mais que le Comité exécutif doit prendre une décision à savoir si on accrédite le laboratoire ou pas et doit discuter de sa capacité à différents moments. M. Bouchard accepterait-il de répondre à la question sur la catégorisation par niveau et celle sur les conséquences de la non-conformité?

M. BOUCHARD répond à la question concernant l'accès aux documents sur la situation des pays ou signataires. Au départ, on voulait que cette information reste interne, mais il n'y a pas de réels motifs. Donc, si quelqu'un veut accéder à l'information, il le peut. Le groupe en est encore aux tâches initiales. Il examine et pèse les critères, et c'est pourquoi on discutait d'une révision annuelle. Selon lui, le groupe est sur la bonne voie. Certaines personnes ont mentionné qu'on pourrait attribuer un rang ou une pondération aux critères; il est peut-être trop tôt. Pour l'instant, on procède à l'examen et à l'établissement d'un bon portrait d'ensemble qui évoluera au fil des développements. On peut certainement faire part de cette information au groupe.

En ce qui concerne les conséquences de la non-conformité, il se tourne vers M. Niggli qui pourra être plus précis. Il craint que s'il s'aventure sur ce terrain, il risque d'oublier certaines choses.

LE PRÉSIDENT affirme qu'il ferait exactement la même chose s'il était à la place de M. Bouchard.

M. NIGGLI indique qu'il transmettrait les questions aux représentants des sports et aux gouvernements, car il serait très utile pour le programme de conformité de savoir ce que les parties prenantes établiraient comme conséquence d'une déclaration de non-conformité. Le pouvoir de l'AMA est très limité et, en vertu de sa constitution, il n'existe que quelques conséquences applicables à l'appartenance au Comité exécutif ou aux comités d'experts. Mais la vraie question touchait ce que le Mouvement olympique et les gouvernements feraient si une organisation était déclarée non conforme, n'est-ce pas?

LE PRÉSIDENT remarque que c'était une réponse légale très professionnelle. Il doit assurément y avoir une certaine incidence légale si une ONAD reconnue est déclarée non conforme, par exemple. Que se passerait-il si, à l'issue d'un test, on obtenait un résultat d'analyse anormal et que cela entraînait un acte de procédure? Un avocat futé s'assurerait que cela ne s'applique pas, de sorte que l'athlète ne puisse pas participer ou subisse une autre conséquence. Passe-t-il à côté d'un point essentiel ici? S'agit-il seulement de non-conformité sans implication légale immédiatement après?

M. NIGGLI répond que le système serait potentiellement affaibli, car il y aurait des problèmes liés à la validité de la déclaration de non-conformité du travail effectué ou au droit de l'organisation de faire ce travail. Il estime que des avocats pourraient présenter de tels arguments. En ce qui a trait aux mesures d'intervention subséquentes à la déclaration de non-conformité d'une organisation, outre le fait que l'AMA puisse rendre l'affaire publique, d'autres instances devront assumer des responsabilités.

M. RICCI BITTI ajoute que c'est un sujet délicat, car les organismes non conformes sont différents les uns des autres. Il sait que certains organismes ne sont pas conformes et présentent des problèmes spécifiques, mais depuis quelque temps, il doit admettre que tous les organismes sont plus ou moins conformes; alors, ce n'est pas évident. Il faut indiquer le problème précis dans un sport en particulier, mais certains des sports mentionnés dans la documentation sont des sports de haut niveau, même lorsqu'il est question de dopage. Sa position est la suivante : comme il s'agit d'un sujet très sensible, du moins au début, il suggère d'examiner les critères et les mesures proportionnelles de ces critères. En toute honnêteté, certaines instances ne sont pas conformes dans des situations précises qui pourraient être facilement réglées et d'autres instances ne répondent tout simplement pas, ce qui est complètement différent.

LE D^R STOFILE dit qu'il y a quelques années, en 2006 s'il se rappelle bien, l'AMA a dû gérer un problème de non-conformité à la convention de l'UNESCO et, comme M. Ricci Bitti faisait allusion à un important code sportif, cette expérience peut être instructive, vu sa similarité. Le Comité exécutif avait alors pris une décision qu'il a soumise lors de la réunion du Conseil de fondation, et la proposition avait été adoptée. Il ne sait pas pourquoi l'AMA ne s'inspirait pas de cette expérience. Y a-t-il eu des problèmes dans la mise en œuvre des décisions ou y a-t-il des différences fondamentales entre le cas de non-conformité à la convention de l'UNESCO et ce cas-ci?

M. NIGGLI répond que l'AMA n'est clairement pas responsable de la surveillance de la convention de l'UNESCO. Il y a peut-être un certain recoupement, mais ce sont deux problèmes différents. L'AMA est responsable de la surveillance des signataires du Code et pour clarifier les choses, à l'heure actuelle, aucun sport n'a été déclaré non conforme. Il ne s'agit que de discussions. Avant d'en arriver à la déclaration d'un cas de non-conformité, il y a tout un processus à suivre. L'AMA se penchera assurément sur les problèmes individuels et tentera de les régler.

M. GOTTLIEB émet une observation. M. Niggli a fait comprendre que l'AMA disposait d'un nombre limité d'options. Il ne contredit certainement pas cette affirmation. M. Niggli a parlé d'un outil de l'arsenal de l'AMA, et cet outil est la sensibilisation du public. Il s'agit d'une option d'une importance capitale, surtout à l'approche des Jeux de Rio. S'il comprend bien les responsabilités de l'AMA en termes de coordination et de sensibilisation, de même que les objectifs communs pour surmonter cet obstacle, un peu d'ouverture pourrait se révéler un excellent antidote. Le fait de faire savoir quelle partie prenante a omis de faire telle ou telle chose, au moins à un moment donné, pourrait être crucial. Il importe véritablement de révéler au public combien de parties prenantes appartiennent à chaque niveau et de révéler le nom de ces parties prenantes. C'est un outil très puissant qu'il ne faut pas sous-estimer.

LE PRÉSIDENT croit que l'AMA devrait être claire : les membres ne sont pas là pour débattre du fait que les instances sont bonnes ou mauvaises, mais plutôt pour parler de la présence ou de l'absence de règles. L'AMA a travaillé fort sur de nombreuses affaires. On parle d'un très petit nombre de FI et d'un nombre élevé de gouvernements. Le processus est relativement lent, mais les membres savent que des progrès sont réalisés. La situation évolue de jour en jour, et certaines mesures politiques ont été prises pour régler les problèmes. On a par exemple appelé le président du CNO d'un pays pour l'informer d'une non-conformité (il a presque fait un infarctus) et, 24 heures plus tard, des mesures correctives étaient apportées. En fin de compte, un petit nombre de pays n'ont toujours pas donné suite après sept rappels. Ce que M. Bouchard dit, c'est que l'AMA a travaillé avec presque tout le monde et a fait beaucoup de chemin, mais il y a encore quelques instances qui ne sont pas conformes, et M. Bouchard voudrait qu'on soumette une recommandation à cet égard au Conseil de fondation.

M. BOUCHARD précise que, comme il l'a indiqué précédemment, il y a deux groupes et l'idée est de déclarer non conforme celui pour lequel aucune information n'a été reçue.

Depuis que l'AMA a annoncé la recommandation, certains pays ou signataires se sont réveillés et ont envoyés leurs règles proposées. Aujourd'hui même, l'AMA a reçu une lettre du gouvernement de l'Andorre disant qu'il préparait une loi et ferait intervenir l'AMA dans les règles. Si le Comité avait su cela avant sa séance, l'Andorre n'aurait pas fait partie du groupe en question et n'aurait pas figuré sur la liste. Le comité s'est vraiment concentré sur les pays qui ne s'étaient pas manifestés après tous les appels de l'AMA pour leur demander d'envoyer leurs règles révisées. Le deuxième groupe correspond aux instances qui ont fait parvenir leurs règles proposées; certaines d'entre elles sont en train de suivre le processus législatif, ce qui nécessite du temps. L'AMA a maintenu la communication avec elles et les choses ont progressé. L'AMA veut garder les canaux de communication ouverts et continuer d'offrir son aide. À ce stade-ci, c'est sans doute préférable de poursuivre le processus d'engagement et d'attendre les progrès.

LE PRÉSIDENT demande, à propos du groupe dont l'AMA n'a pas entendu parler du tout après sept rappels, si le Comité exécutif est d'accord pour présenter au Conseil de fondation une recommandation selon laquelle ces sept ONAD seraient déclarées non conformes? L'AMA pourrait référer cette décision aux organisateurs des événements majeurs et leur décrire la situation. Il pense notamment aux Jeux panaméricains qui se tiendront à Toronto en juillet. Selon lui, en ce qui concerne les fédérations olympiques, les règles stipulent que l'AMA doit informer le CIO.

M. COLEMAN demande au président pourquoi certains pays sont non conformes selon lui. Il ne fait aucun doute que c'est vrai pour certains pays, mais pour d'autres, comme la Guinée-Bissau et le Liberia, qui ont eu des problèmes à régler, dont l'épidémie d'Ebola, et l'Afghanistan, qui avait des priorités plus urgentes, il faudrait être plus nuancé. Tient-on compte du fait qu'il n'y a pas d'infrastructure dans ces pays pour établir des règles ou que certains pays ne se préoccupent simplement pas de cela? Outre les règles, quelles sont les prochaines étapes? De plus, à son avis, il est assez facile de définir un ensemble de règles, mais il faut ensuite voir ce qu'on en fait. Bien sûr, les règles en soi constituent un bon précurseur. Pour certains de ces pays, par contre, le simple fait d'avoir des règles risque de ne rien changer aux comportements. M. Coleman aimerait donc connaître le point de vue de M. Bouchard à ce sujet.

M. BOUCHARD affirme que son point de vue, et celui du comité, est qu'il n'y a pas eu d'engagement du tout de la part de ces pays. La première étape consiste donc à émettre un signal qu'un nouveau Code a été mis en place il y a 18 mois, et qu'ils doivent communiquer avec l'AMA. Puis, pour l'application des règles, ce sera fait par l'intermédiaire du processus de surveillance de la mise en œuvre du Code. L'AMA a développé des outils qui permettent de déterminer dans quelle mesure la loi est appliquée. Il ne veut pas trop insister là-dessus, mais après 18 mois sans aucun engagement, le comité a cru important d'envoyer un signal. Par suite de cette mesure, il y a eu des réponses, que ce soit des pays qui avaient déjà fourni leurs règles et ont simplement accéléré leur processus ou des pays qui ne s'étaient pas encore manifestés. L'Andorre en est un bon exemple.

LE PRÉSIDENT dit que c'est une recommandation majeure. Est-ce le Comité exécutif ou le groupe de travail sur la conformité au Code qui la soumet au Conseil de fondation?

M. NIGGLI répond qu'il pense que ce devrait être les deux.

Au nom du Comité exécutif, LE PRÉSIDENT demande si les membres acceptent que dans la liste qu'ils ont sous les yeux, les sept pays, à l'exception de l'Andorre, soient déclarés non conformes par le Conseil de fondation.

Il est très reconnaissant de travailler avec un excellent comité, et il prend note qu'à mesure qu'on acquerra de nouvelles connaissances, des éléments comme la répartition par niveau émergeront, de sorte que l'AMA pourra déterminer le degré de conformité des intervenants. En fin de compte, l'AMA désire que toutes les organisations mènent des

activités antidopage de première classe, peu importe leur taille et leur constitution. M. Bouchard sera-t-il présent le jour suivant pour que ce soit à M. Bouchard qu'on lance des flèches et non à lui?

M. BOUCHARD répond qu'il sera présent à la réunion du Conseil de fondation.

DÉCISION

Il est pris note du plan d'activités en matière de conformité 2015. La proposition de non-conformité sera soumise au Conseil de fondation le jour suivant.

11. Science

– 11.1 Laboratoire chilien

LE D^R RABIN affirme qu'il présentera très brièvement les propositions de laboratoires. La première renvoie au Chili. Il est question d'une décision prise par le Comité exécutif en septembre 2013 dans le cadre de la stratégie mondiale du réseau des laboratoires antidopage afin d'appuyer la mise en place de nouveaux laboratoires en Amérique latine. Vu la décision de l'Argentine de se soustraire au processus d'accréditation de l'AMA, les conditions sont propices pour que le Chili signifie son intérêt de devenir un laboratoire accrédité par l'AMA. Une proposition a été émise par un laboratoire situé à Santiago, au Chili, qui se porte candidat à l'accréditation par l'AMA. Le D^r Rabin mentionne un élément digne d'intérêt, soit que le Chili et l'Uruguay coordonnent leurs efforts en vue de développer en tandem un laboratoire d'analyse d'urine et un laboratoire d'analyse sanguine. La région coordonne bien ses activités pour faire fonctionner ces deux laboratoires en parallèle. Le document a été soumis pour approbation du statut de candidat du laboratoire de Santiago.

LE PRÉSIDENT affirme que, selon lui, le Comité exécutif a répondu intégralement aux exigences de la structure d'approbation établie pour l'accréditation des laboratoires, par le biais du service Science. Étant donné que ce service a déployé tous les efforts exigés par le Comité exécutif, le président se dit heureux de prendre la décision au nom du Comité exécutif d'accréditer les laboratoires du Chili, de Rio de Janeiro et d'Ankara. Cette situation représente-t-elle un conflit d'intérêts pour le professeur Erdener?

LE D^R RABIN souligne qu'il ne s'agit pas d'accréditer le laboratoire de Santiago, mais bien d'approuver son statut de laboratoire candidat, afin que l'AMA travaille de pair avec ce laboratoire en prévision des épreuves probatoires. Les deux autres laboratoires sont en processus d'accréditation.

LE PRÉSIDENT demande si les membres sont d'accord avec les termes de la proposition.

DÉCISION

La proposition d'attribuer le statut de laboratoire candidat au laboratoire chilien est approuvée.

– 11.2 Réaccréditation de laboratoires par l'AMA

11.2.1 Laboratoire de Rio de Janeiro

LE D^R RABIN indique que le laboratoire de Rio se trouve confronté à un défi de taille après la perte de son accréditation. Cette révocation a effectivement entraîné plusieurs problèmes. Le laboratoire dispose actuellement d'installations toutes neuves, de nouveaux équipements et d'effectifs supplémentaires; la gestion du laboratoire a également été renforcée. Le laboratoire, qui a déjà reçu l'accréditation de l'AMA dans le passé, fait donc partie du réseau et y a acquis une expérience pertinente. De nombreux scientifiques et membres du personnel du laboratoire au moment de cette accréditation antérieure font

toujours partie de l'équipe. Le laboratoire a obtenu des résultats probants dans le cadre du programme du Système d'évaluation externe de la qualité (EQAS), en dépit de certaines difficultés qui seront examinées. Il reste beaucoup à faire avant les Jeux olympiques, et l'AMA prévoit de collaborer étroitement avec le CIO et le groupe de travail pour que le laboratoire puisse faire face à la charge de travail et soit bien préparé pour les Jeux olympiques d'été de 2016.

LE PROFESSEUR DE ROSE rassure M. Estanguet quant à la capacité du Brésil de prélever des échantillons, étant donné que le contrôle du dopage y a cours depuis 1971, sans compter que lors des cinq dernières éditions des Jeux olympiques, au moins dix agents de contrôle du dopage ont été présents sur place à titre d'experts en prélèvement des échantillons. Le laboratoire brésilien a reçu son accréditation en 2002, de sorte qu'il est en fonction depuis plusieurs années; par conséquent, M. Estanguet ne devrait pas s'inquiéter de la capacité du Brésil à prendre en charge les épreuves d'essai.

DÉCISION

L'accréditation par l'AMA du Laboratório Brasileiro De Controle De Dopagem (LBCD), situé à Rio de Janeiro, au Brésil, est approuvée.

11.2.2 Laboratoire d'Ankara

DÉCISION

L'accréditation par l'AMA du Turkish Doping Control Center (TDKM) de l'Université de Hacettepe, situé à Ankara, en Turquie, est approuvée.

– 11.3 Documents techniques

– 11.3.1 TD2015IDCR

LE D^R RABIN indique que l'AMA veille à constamment peaufiner les documents techniques en appui aux activités de ses laboratoires. De surcroît, le fait que ces documents techniques soient soumis à une approbation à l'issue d'un long processus d'examen faisant intervenir de nombreux scientifiques des laboratoires antidopage, de même que des scientifiques externes, est un signe de la vitalité des activités de soutien à ce que l'AMA est actuellement occupée à réaliser, non seulement en ce qui concerne la réglementation, mais aussi le travail des laboratoires. Sans plus tarder, il donne la parole à M. Barroso, qui fera un survol des documents techniques en voie d'approbation et des changements clés proposés pour chacun de ces documents.

M. BARROSO indique qu'il présentera quatre documents techniques récemment examinés par le groupe d'experts Laboratoire avec la collaboration de certains groupes de travail à qui incombait la tâche de réviser quelques documents.

Le premier document, le 2015 IDCR, est probablement l'un des plus anciens parmi ceux figurant sur la liste des documents techniques, puisque sa rédaction remonte à 2010. Ce document devait être révisé depuis longtemps, d'autant plus que le domaine de la spectrométrie de masse a connu des avancées considérables au cours des dernières années, grâce à de nouveaux équipements offrant une sensibilité accrue et une meilleure résolution. Les critères essentiels à tout type d'analyse antidopage ont donc dû être revus en conformité avec les récentes avancées scientifiques. Ce document est le plus technique de tous. Des modifications majeures y ont été apportées, ce qui rend cette version plus courte que la précédente, du fait que les participants à sa production ont tenté d'exposer de la façon la plus concise possible les critères principaux à appliquer lors d'analyses confirmatives

pour tous les analytes visés. Quant aux critères pour la séparation chromatographique et la spectrométrie de masse, tous sont en processus de consultation auprès d'intervenants et d'experts du milieu, y compris des experts n'appartenant pas au domaine de la lutte contre le dopage mais œuvrant dans des sphères connexes. Les membres verront apparaître à l'écran quelques-uns des critères retenus. Sans entrer dans les détails, M. Barroso assure aux membres que ces critères ont été vérifiés par les experts.

– 11.3.2 TD2015MRPL

M. BARROSO affirme que le prochain document est également d'importance et doit être considéré conjointement avec le document technique IDCR, puisqu'il concerne les niveaux minimaux de performance requis. Essentiellement, il s'agit des mesures minimales de concentration pour lesquelles les laboratoires doivent déceler toute substance prohibée, 100 % du temps. Le document veut harmoniser les méthodes d'application des procédures par les laboratoires et la façon dont ceux-ci rendent compte des résultats obtenus. Quelques modifications mineures ont été apportées à ce document, quoique la première modification ait une incidence assez importante, puisqu'elle est liée à l'introduction de facteurs de libération de l'hormone de croissance en tant qu'analyte spécifiquement visé, dont tous les laboratoires doivent être habilités à effectuer l'analyse. Cette exigence a entraîné l'amélioration des techniques appliquées par les laboratoires. Ces derniers ont jusqu'à mars l'an prochain pour rendre cette analyse obligatoire, même si les dispositions du document technique entrent en vigueur immédiatement – cela s'explique par le fait que plusieurs laboratoires sont déjà habilités à mener le type d'analyse dont il est question ici. Donc, à compter de mars 2016, tous les laboratoires accrédités par l'AMA devront être en mesure de déceler ces substances, opération au cœur du Document technique pour les analyses spécifiques par sport (DTASS), puisque ce sont ces nouveaux agents dopants qui sont utilisés au lieu de l'hormone de croissance humaine. Le document contient en outre une spécification quant à la desmopressine, un agent de masquage, et fait référence à un nouveau niveau minimal de performance requis (MRPL) spécifique à cette substance et ses analogues. Il ressort deux autres avancées importantes. En ce qui a trait à l'octopamine, le document technique fixe le seuil de déclaration à 1000 ng/ml – ce seuil est important en raison des cas liés à la consommation de certains aliments pouvant entraîner la présence d'octopamine dans l'urine. Ce seuil rend possible la distinction entre le dopage et l'ingestion alimentaire par inadvertance (non pas des suites d'une contamination, mais simplement parce que certains aliments contiennent cette substance). En ce qui a trait au salbutamol, un bêta-2-agoniste prescrit pour le traitement de l'asthme, le seuil de déclaration déjà existant a été légèrement modifié par rapport à ce qu'on trouve dans la documentation fournie. Ce seuil est désormais fixé à 50 % du MRPL plutôt qu'à la valeur même du MRPL. Les experts croient que le MRPL représente un seuil très élevé, et que l'AMA serait impuissante à déceler quelque abus que ce soit. M. Barroso fait référence à une légère modification de dernière minute. En observant le tableau du MRPL pour les DHEA, il a été constaté que l'un des échantillons inclus dans le document technique était l'anamoréline, un type de sécrétagogue DH. Après consultation des experts, il a été décidé que cet exemple serait supprimé du document technique, pour la simple raison qu'il n'existe aucune norme connue pouvant servir de référence; or, sans norme de référence, les laboratoires seraient dans l'impossibilité d'appliquer une méthode sans risquer d'engendrer un problème d'ordre ISO au moment de l'évaluation par l'organisme d'accréditation ISO 17025.

– 11.3.3 TD2015NA

M. BARROSO mentionne que le document technique pour l'analyse de la nandrolone et de ses métabolites a également fait l'objet de modifications mineures. Ces modifications visent à assurer la cohésion entre ce document et l'ensemble des documents techniques. On constate des écarts dans les déclarations des résultats par SMRI. En effet, les résultats non concluants obtenus par SMRI devaient être déclarés d'une manière ou d'une autre. Dans ce

cas, ils seront déclarés atypiques; ce processus déclenchera une analyse plus approfondie ou des tests ciblés menés par des organisations de contrôle. Est également évoquée la possibilité, quoique lointaine, de mener des analyses à l'aide de la SMRI pour des mesures de concentration inférieures au seuil de décision. Il se peut que les organisations de contrôle disposent de renseignements ou d'observations découlant d'analyses d'échantillons qui, selon les experts en laboratoire, garantiraient l'analyse à l'aide de la SMRI même pour des échantillons de très faible concentration. Cette supposition, bien que débattue, s'avère scientifiquement fondée.

– 11.3.4 TD2015GH

M. BARROSO rappelle qu'une méthode de détection de l'hormone de croissance humaine est en vigueur dans les laboratoires accrédités par l'AMA depuis 2008. Ses lignes directrices ont été revues en 2014 à la suite de la publication des seuils de décision révisés. Le groupe d'experts Laboratoire a établi que cette méthode était suffisamment éprouvée à l'heure actuelle, et que les laboratoires possédaient assez d'expérience dans la mise en œuvre de cette méthode pour en convertir les lignes directrices en un document technique – ce qui signifie que toutes ses modalités sont désormais obligatoires. M. Barroso se montre inflexible à cet égard, car il s'agit d'un document technique obligatoire de niveau deux. Une légère modification est apportée en ce qui a trait à la déclaration des ratios lorsque la concentration hypophysaire ne peut pas être mesurée, parce que trop faible. Jusque-là, l'AMA aurait attribué la plus faible valeur mesurable, la limite de quantification, qui sous-estimait le taux réel dans l'échantillon. C'est pourquoi il est établi, notamment pour des motifs légaux, de déclarer ces cas comme supérieurs, étant donné que la sensibilité est accrue aux taux les plus élevés.

LE PRÉSIDENT remarque qu'il est très clair pour chacun qu'au fil des découvertes scientifiques, il est nécessaire de se tenir à l'avant-garde, puisque c'est ce qu'attendent les juristes de ce monde de la part de l'AMA. Ces recommandations sont le résultat d'un dur labeur; le président estime que les membres du Comité exécutif doivent accorder toute leur confiance au service Science. Les membres du Comité exécutif sont-ils d'avis que les quatre documents techniques doivent être approuvés?

DÉCISION

Les documents techniques TD2015IDCR, TD2015MRPL, TD2015NA et TD2015GH sont approuvés.

12. Fédérations internationales

– 12.1 Symposium de l'AMA pour les organisations antidopage 2015

M. DONZÉ affirme qu'il sera assez bref, non seulement parce que les membres sont probablement aussi affamés que lui, mais aussi parce qu'il présentera un rapport plus exhaustif devant le Conseil de fondation le jour suivant.

Il décrit quelques aspects du Symposium de l'AMA pour les organisations antidopage qui s'est tenu à Lausanne du 24 au 26 mars de cette année. Les membres de longue date savent que l'événement a pris de l'ampleur de manière constante au fil des ans, jusqu'au point où il est devenu le plus grand rassemblement des intervenants dans la lutte contre le dopage au monde. Il s'agit aussi du plus gros événement annuel de l'AMA, comme en témoignent les chiffres : nombre record de plus de 470 participants, représentant un nombre considérable d'OAD différentes (180 au total, dont 75 FI, 95 OAD nationales et régionales et 12 organisations d'événements majeurs). Le Symposium a donc été un succès

à cet égard. De plus, les participants ont parlé à l'AMA de l'excellence du contenu présenté et de l'organisation. L'AMA a fait l'essai de certaines nouvelles caractéristiques. Cette année, l'événement a duré trois jours au lieu de deux. Cette décision a été prise à la suite de commentaires reçus des participants aux symposiums des années précédentes. L'AMA a donc pu organiser une journée complète d'ateliers pratiques sur divers nouveaux éléments du Code mondial antidopage 2015, mettant nettement l'accent sur cet aspect. À la demande des participants aux symposiums antérieurs, cette année, on a aussi bénéficié de la présence des laboratoires accrédités par l'AMA. Ils ont participé au troisième et dernier jour de l'événement, et leur interaction avec les OAD s'est révélée très utile. Citons aussi une nouvelle caractéristique mineure mais importante : l'AMA a permis aux médias d'assister au premier jour du Symposium. Cela a été un excellent moyen de promouvoir l'événement et d'inviter les journalistes d'enquête à émettre des commentaires.

Les participants ont indiqué que le Symposium constitue une très bonne plateforme aussi bien pour le partage d'information, d'expérience et de confiance entre les divers acteurs du milieu, que pour l'amélioration généralisée de la lutte contre le dopage et la protection des sportifs propres. Refusant de s'endormir sur ses lauriers, l'AMA a examiné toute la rétroaction formelle et informelle reçue de la part des participants, et d'autres nouveautés seront ajoutées l'an prochain. Une fois de plus, le Symposium se déroulera sur trois jours, à Lausanne, du 14 au 16 mars. M. Donzé travaille avec un petit comité directeur à l'élaboration d'un programme, en consultation avec les diverses parties prenantes. Il a hâte d'organiser un autre beau symposium avec la communauté antidopage l'an prochain, à Lausanne. Il donnera de plus amples détails le jour suivant.

LE PRÉSIDENT remarque qu'il s'agit d'un événement très important. Il n'a malheureusement pas pu y assister, mais il est heureux que le D^r Stofile l'y ait représenté. Une panoplie d'éléments positifs ont été associés au Symposium, y compris la réunion parallèle entre les FI et les ONAD en vue d'une collaboration, la présence incontournable des sportifs et celle des médias (bien que cela ait pu engendrer un certain stress). Il félicite toutes les personnes impliquées pour leur effort considérable. Il apprécie tout ce qui a été fait.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur le Symposium pour les organisations antidopage 2015.

13. Divers/prochaines réunions

LE PRÉSIDENT note que normalement, on devrait faire circuler la Liste des interdictions suggérée trois semaines avant la prochaine réunion du Comité exécutif. Les réunions du Comité Liste et du Comité Santé, médecine et recherche auront lieu à la fin d'août et au début de septembre. Par conséquent, les membres recevront la Liste les 3 et 4 septembre, et n'auront pas une période aussi longue qu'à l'accoutumée pour l'assimiler. Avec un peu de chance, les responsables indiqueront les changements majeurs au début.

Le système de iPad commence à fonctionner. Tous les membres comprennent maintenant comment l'utiliser et ce qu'ils doivent faire.

Il remercie les membres du personnel pour leurs efforts et les participants pour leur présence et leur attention, et exprime sa gratitude pour le travail accompli.

DÉCISION

Comité exécutif - 16 septembre 2015, Copenhague, Danemark;
Comité exécutif - 17 novembre 2015, Colorado Springs, É.-U.;
Conseil de fondation - 18 novembre 2015, Colorado Springs, É.-U.
Comité exécutif - 11 mai 2016, Montréal, Canada;
Conseil de fondation - 12 mai 2016, Montréal, Canada;
Comité exécutif - 21 septembre 2016, Varsovie, Pologne.

La séance est levée à 13 h 50.

POUR APPROBATION

SIR CRAIG REEDIE
PRÉSIDENT DE L'AMA